

Dis

Chapitre 1^{er}

Liasse Premiere

Donation de ⁶ Des Donations.

Duquet
Verquie
Donation faite par astore fils de Durand
Et adhemar Castas. Jamer, en faveur de monseigneur abbe
de Bonnecombe, et des religieux de Lad'abbay, du mariage
Del Duquet et de La Verquie, en date de Lan 1170 N^o 1.

Quanderquie
Donation faite par nous de parat aux Religieux
de Bonnecombe d'un Cochon sur Latud du mariage de
Quanderquie en date de Lan 1172 N^o 2.

his
Coste
Clude
Donation faite par adhemar Gaupein
aux Religieux de Bonnecombe du mariage his, et de La
Coste, et d'un pied appue de La Clude, en date de L'annee

1171 No

Donnation. faite par Bernard de Brucquie au
Religieux de Bonnecombe, d'un denij muid de kigle de la
masage de Brucquet endate de l'an 1172. No. A.

Donnation faite par pour Bernard aux relig.
de Bonnecombe des Terroirs de la Cote, et de marais
En date de l'an 1175. No. 5

Donnation. faite par Guy de panat, en faveur
des Religieux de Bonnecombe des masages de Gleyargue
Combes La Combes pourjourneques, de la douzieme partie
de la dixme de la Cavalerie de la maison de
Limouze Limouge, endate de l'an 1178. No. 6.

Donnation faite par aldeart Gamanda aux
Religieux de Bonnecombe, de la quatrieme partie du
mandel de Brucquet, del mande Calmet, de Lavergne, de
Lapondarie et Gabels en date de l'an 1179. No. 7

Donnation. faite par St. pour aux Religieux de
Bonnecombe de la dixme de masage, de Emerguil, Brucquet
& Calmet dans la paroisse d'his endate de l'an

1179. 9^o

^{augustinus pres} Donation. faite par Jordan Forbie, aux Religieux de Bonnecombe, d'un terroir appeulé D'auguilliere, dans l'aparrroisse d'her Indatte de Lan 1180. 9^o

8

Donnation faite par hugues et Gregou de la signac deux freres aux Religieux de Bonnecombe du masage del brousquel Indatte de Lan 1183. 9^o

10

^{hic} Donation faite par Raimonds pour aux Religieux de Bonnecombe de l'atue frif et viarie, qui l'avoit dans l'aparrroisse d'her, en l'année 1183. 9^o

11

^{Coste} ^{Dorouene} Donation faite par viayrac et Raimonde sa femme aux Religieux de Bonnecombe, des masages de la Coste, et Dorouene, en date de Lan 1184. 9^o

12

^{Douysson} Donation. faite par bernard et pierre hot, aux Religieux de Bonnecombe du fuf ou masage del Douysson Indatte de Lan 1184. 9^o

13

^{Corbalesque} Donation. faite par Raymond de la Gravel Serfreres, aux Religieux de Bonnecombe du boir de Corbalesque en date de Lan 1186. 9^o

14

Donnation faite par Pierre, Etienne, et Raimond
 gortzai gortzai la femme de masage de gortzai, et gortzai, en date de
 Lan 1188: 11° 15

Donnation faite par Pierre et huguenot, parat, aux
 Belloe Reliquies de Donnoumbé, ou fruf ou masage de Belloe
 Paroisse d'his en date de Lan 1192: 11° 16

Donnation faite par Robert De Castelmarij, et aniese
 Emerguie Secu, aux Reliquies de Donnoumbé, de dours de mers de
 Emerguie Emerguie Emerguie, Buguet, et Calmel
 En date de Lan 1192: 11° 17

Donnation faite par Raimond aymerie de Salles, aux
 arazae Reliquies de Donnoumbé, du masage darazae, en date
 de Lan 1192: 11° 18.

Donnation faite par Bernard maurel a l'abbé de
 Noumequet Donnoumbé de l'abbé de Noumequet, en date de
 Lan 1195 11° 19

Donnation faite par Orenquie de pautel en femme de
 Saguet Reliquies de Donnoumbé, du bois de La Sagette, en date
 de Lan 1195 11° 20

Handwritten flourish or signature.

Paris
 Neu
 Cay
 ab
 Eug
 Nam

Donation faite par Darand Cayrol et Sabbe
 de Donnecombe de Lavieire du masage de Roumequet en
 date de San 1196 n° 21

Donation faite par raimond Gaithard et sa femme aux
 Religieux de Donnecombe de quatre setiers d'avoine de rente
 annuelle sur le manoir Roumequet en date de San 1196
 n° 22

Donation faite par A. de La Garrigue et sa femme sa
 femme aux Religieux de Donnecombe, des Cambours et près
 qui ont a her en date de San 1196 n° . . . 23

Donation faite par Ramond, pierre, hugues, petronille,
 & Saurimond des amias freres et sours en faveur du gumme
 de Donnecombe, des masages de La Causade, del Rouzet
 autrement albariquiers, et de La metairie d'aulenech en date
 de San 1197 n° 24

Donation faite par B. B. Sualbert, aux Religieux de
Donnecombe, d'umar donel en date de San 1198 n° . . . 25

Donation faite par hugues Comte de Rodin aux
 Religieux de Donnecombe, des masages del poig, de Nante
Cayrien, abrenene, a Cugassine, et Raimounene en date de
San 1199 n° 26

Roumequet

Donne

her

Causade
Rouzet

ouet

Poig
Nante
Cayrien
abrenene
Cugassine
Raimounene

Donation faite par Durand Cayenne le

onit
 poig
 abrenne
 Nuillacoyre
 Cayenne
 Ramond son neveu aux Religieux de Donnecombe des
 masages de honet, poig, abrenne, Nuillacoyre,
 Cugasne, et Naimouine, en date de Lan 1199. 27

Lavalme
 poig
 page
 malville
 Donation faite par Bernard Sarpajon, en faveur des
 Religieux de Donnecombe, de masages del payet, de Lallie
 Lavalme des dix mer quil avoit dans les parroisses d'ampiac
 l'ohier, et de Fourdenrois, du masage del poig, fante
 Et malville, en date de Lan 1200. 28

hi
 Donation faite par Ramond pour et sa femme aux
 Religieux de Donnecombe de tous les droits quil avoit
 sur la parroisse d'his en date de Lan 1201. 29

Croze
 malmontat
 malcombe
 Donation faite par Estaffe de la Bruguiere, et
 Ramonde sa fille aux Religieux de Donnecombe, des masages
 de San Carter, malmontat, malcombe, et d'un pied
 a his en date de Lan 1203. 30

Donation faite par Dore Guj aux Religieux de
 Donnecombe, du masage deurasai en date de Lan
 1203. 31

gozai
 Donation faite par hutor d'ampiac aux Religieux de
 Donnecombe d'une unne de fuge de Censiv du masage

H

De gonzac & de ses herbages En date de Lan 1206 N^o 32.

monlezau Donation faite par hugue de Cassaigne au
 service des religieux de Bonnecombe, du masage de monlezau
 En date de Lan 1212 N^o 33

Donation faite par B^{ts}. Gibel et Raimond, vove
 d'Escaffé de La Bruguière, en service des religieux de Bonnecombe
 En date de Lan 1212 N^o 34

ourazac Donation faite par hugue de La Roche aux Religieux de
 Bonnecombe du quart du masage dourazac en date de Lan
 1215 N^o 35

Bonnal Donation faite par Raimond Bertrand aux Religieux de
 Bonnecombe du masage de Bonnal, en date de Lan 1215
 Cotte N^o 36.

his Donation faite par hugue Ratin aux Religieux de
 Bonnecombe d'une piece de terre a his en date de Lan 1216
 Cotte N^o 37.

Cause Donation faite par hugues Dorde, et Pierre de Cartal
 aux Religieux de Bonnecombe, du masage et fees del Cause
 En date de Lan 1216 N^o 38.

Campagne Donation faite par azunac de Castelneau Le Sasenne

aux Religieux de Bonnecombe, de masage de Campagne
 Velluac, Lavelle, Guirounein, et Lepouget, Sautelle
 Velluac
 Lavelle
 Guirounein
 n° 38⁶²⁰

Donnation faite par Guilhaume Begou, aux Religieux
 de Bonnecombe, de la Censive du masage de Lapendarie
 de Lalo, et du bois du Coutait, des iseris ou dalle de
 Lalo 1218 n° 39

Donnation faite par Begou, aux Religieux de
 Bonnecombe, de la terre qui avoit sous narbonne de
 Lapendarie et Terroir de Loubet, et d'un pied a stelestele
 Loubet
 Delcastel
 en dalle de Lalo 1218 n° 40

Donnation faite par Bernard de Aodex, aux religieux de
 Bonnecombe, du masage d'isere s'ir La Riviere, en dalle
 de Lalo 1220: n° 41

Donnation faite par l'official de Aodex, au Couvent
 de Bonnecombe, de sept Livres dix sols qui avoit eue
 de Lalo 1223: n° 42

Donnation faite par Gerard de panat, et Lafomme, aux
 Religieux de Bonnecombe de dix s'ir de pome de
 Censive du masage de Grandrad, en dalle de
 Grandrad

L'an 1226 n^o 13. Donations de ... 13.

Nabon Donation faite par hector de panat au religieux de Donnecombe, d'une vigne au terroir des Nabon pres le Chateaud de panat en date de l'an 1232 n^o ... 14

Riviere Donation faite par S. artifat, Raimond, Orrenquo, et leur femme aux Religieux de Donnecombe de Lapudarie appellee de La Riviere sous le moulin de seurs, en date de l'an 1235 n^o ... 15.

Pradelles Donation faite par hugues de panat aux Religieux de Donnecombe, de toutes les possessions qu'il avoit au village de Pradelles, en date de l'an 1240 n^o ... 16

Sollars
Regairie
Coste Donation faite, par Doune respoulet, oxembelle Epouse de Guilhannu saget, et Romain pous, aux Religieux de Donnecombe, du Camme de Sollars, La Regairie, et Lande de La Coste, en date de l'an 1240 n^o ... 17

Sagelle
Natabouls
Salles
Coste Donation faite par hugues de panat aux Religieux de Donnecombe, de la moitie de fruct de masager, de la Sagelle Natabouls, Salles, et La Coste.

Sus de tout ce qui avoit depuis le Chemin de Modex, au lieu franche, jusques a la riviere de Larnou, en date

de Lan 1244. n° 48

Donnation faite par Robert de Salde au
Curade Religieux de Donmeombe d'un terroir appelle de La Curade
En date de Lan 1245. n° 49

Donnation faite par pour demoiseau, aux Religieux de
Sizels Donmeombe de La troisieme partie du masage de Sizels
Clapiers parroisse de Balsac ou terroir des Clapiers, et de La
Lerois quatrieme partie du masage de Lerois en date de Lan
1252. n° 50

Donnation faite par B. Terriers demoiseau de Brethastel
Capan aux religieux de Donmeombe de tous sergiers, notamment
du masage de Capan et de La Broie en date de Lan
1255. n° 51

Donnation faite par adhemar de Cort. Charru sa
Pradelle femme et enfant aux Religieux de Donmeombe, de tout ce
quils avont a Larroque, et La Riviere de Pradelle en
date de Lan 1255. n° 52

Donnation faite par Guillaume Sudre, et Guilhaumette
Balsac Hebrard sa femme, aux Religieux de Donmeombe de toutes
Donuprel Laurat les terres et possessions quil avoit dans La parroisse

De Balsai, notamment de fief de Bonpère et Lavrat en date
de Lan 1255 n°

53

Donation faite par Durand Del Giboul, aux Religieux de
Isle Bonneombe, du moulin de La isle, pres Rodin Suo la
Guispote Riviere de Lavron, et du maré La Guispote, en date
de Lan 1256 n°

54:

Donation faite par hugonne de Sarria, veuve de D. de
Rodol en faveur des religieus de Bonneombe, d'un pied franc
aux environs d'his, et pris Lavrière de Lavron en date
de Lan 1260. n°

55:

Donation faite par B. hugue Luyes de Balsai, en faveur
des religieus de Bonneombe de Foursen siens, voulant que
son Corps fut inhumé dans l'Eglise de Bonneombe, en date
de Lan 1262. n°

56.

Donation faite par flotar de Brekastel, aux Religieus de
Bonneombe, du maré La Gineste, l'arceve de mayran
en date de Lan 1263 n°

57

Donation faite par hugue Noje, aux Religieus de Bonneombe
d'une vigne a Balsai, autres deux vignes et un pied au
village del mar arcu le quint de douze d'uns de rente en
Date de Lan 1255. n°

58

Donnation faite par Dord de Seris, au

Religieux de Bonnecombe, de deux setiers de seigle de rente

sur le masage de Las Carbonnières en date de Lan

Carbonnières

1289 n° 59

Donnation faite par pierre de Serieys en faveur des

Religieux de Bonnecombe, de la sixieme partie de la

Gache

vindange, sur un terroir de vignes appellee de La Gache,

et une Gelnie de Censire en date de Lan 1312 n° 60

Donnation faite par Durand Bourthoumieu de La

Paroisse de Malzac, de quarante Livres, en date de Lan

1325 n° 61

Donnation faite par pour de panat aux Religieux de

Bonnecombe du masage de Serieys, de la quatrieme

Serieys

Clapie

partie du mar del Clapie, et de la moitie du mar del

Casounaval

Casounaval, en date de Lan 1480 n° 62

Chapitre 2.

Liasse Seconde

Des achats

Glazeseque
Combes
Sonjournenques
Vente faite par Guy Depanat aux Religieux de
Donnecombe des masages de Glazeseque, Lar Combes
Sonjournenques, et de droits de dixme, sur les masages, en
date de Lan 1174. n^o 1

aneth
Vente faite par aldiars drouelle aux religieux de Donnecombe
d'une terre a aneth en date de Lan 1204 n^o 2

Pradines
drouelle
his
Vente faite par Gaubert pere esfrs aux Religieux de
Donnecombe, de ce qu'ils avoient a pradines, adrouelle et en
toute Saparvoise d'his en date de Lan 1206 n^o 3

Legator
Sapeyade
Vente faite par hector depanat, et helaine sa femme au
sapeyade parveu des Religieux de Donnecombe, du mas de legator
Et oupreu qui est au desus de Sapeyade en date

De Lan 1212 No

Sainiotes
 Vente faite par Bertrand aux Reliquies de Bonnecombe
 du masage de Sainiottes en date de Lan 1221 No 5.

Limouse
 Change par lequel Bernard de Seyrades donna aux
 Reliquies de Bonnecombe quatre setiers de froment, savoir
 maison et terroir de Limouge contre huit setiers de froment
 en date de Lan 1235 No 6.

Ladrière
 Vente faite par amable de St Paul d'un bois appelle
 Ladrière, qui est au dessus du Salvage, et généralement
 tout ce que luy pourroit appartenir au village.

Dourtigal
 Dourtigal dans la paroisse de Limouge en date de Lan
 1256 No 7.

Paniairel
 Vente faite par Gerand Douyset aux Reliquies de Bonnecombe
 d'une vigne a Paniairel en date de Lan 1258 No 8.

Clairvaux
 Change par lequel Le prieur de Clairvaux en Nourgue, donna
 a l'abbaye de Bonnecombe une vigne au Clairvaux en
 date de Lan 1240 No 9.

Bonlieux
 Vente faite par Adhemar de Balsac aux Reliquies de
 Bonnecombe, d'un terroir appelle Grosleux, en date de

San 1242. 90

110

la foire
 Vente faite par Ruard Roux, au Sire de Bonnecombe
 du manoir de La Corte, sous la Censive de vingt sols
 Rodannois en date de San 1244. 90 11

Castar
 Vente faite par B. Torrieu aux Reliquies de Bonnecombe
 d'un oron et d'une terre a Castar, en date de San
 1246. 90 12

Lombigues
 Vente faite par Bernard Nopelli, aux reliquies de Bonnecombe
 d'une piece de terre a Lombiguet, en date de San 1246.
 90 13

La Capelle
 Vente faite par Gilban vignon au Sire de Bonnecombe
 d'un oron des droits qui avoit sur le Village de La Capelle S.
 en date de San 1247. 90 14

Calde Corte
 Vente faite par Pierre Lemoz et sa femme aux reliquies
 de Bonnecombe de tout ce qu'ils avoient au terroir de
 Calde Corte, en date de San 1250. 90 15

Balsac
 Vente faite par Gerarde Brunquie au Sire de
 Bonnecombe de ce quelle avoit a Balsac, en date de
 San 1250. 90 16

Chartre atire d'exchange fait par Labbe

Raynier de Donnecombe de Bernard amal d'une vignue au
terroir de La Vassière, paroisse de Balsac, indalle
de Lan 1250 n° 16.

^{anglade}
^{tois}
^{terroir}
^{de}
^{Roques}
Vente faite par Bernard Carrière aux Religieux de
Donnecombe, de La moitié du masage de Langlade
du masage del Tou de Lavigne de La Terroir de
de Roques dans les appartenances de Balsac indalle
de Lan 1250: n° 17

^{Capdenaguet}
^{Clavel}
Vente faite par Pierre de La Dame... aux Religieux de
Donnecombe, d'une vignue et terre a Capdenaguet et
au local del Clavel et del Cros indalle de Lan
1250: n° 18

Vente faite par Souberonne femme de Guithaume fait aux
Religieux de Donnecombe de tout ses droits sur les maisons et vignues
^{Capdenaguet}
qu'elle avoit a Capdenaguet indalle de Lan 1255: n° 19

^{Nouflet}
Vente faite par Bernard Sava et Guithaume hebreu mariés
aux religieux de Donnecombe, de toute les possessions qu'ils avoient
dans La paroisse de Balsac, et notamment d'une pieu de terre

appellé des Rouspès endate de l'an 1255 n° 20

Cayrou
Vente faite par Bernard de Ppaul & Marguerite
 La femme aux Religieux de Bonneville, de toutes les terres
 qu'ils avoient au Terroir del Cayrou en date de l'an 1265.
 Cette n° 21

Anic
Vente faite par Guilhaume Vigouroux en faveur des
 Religieux de Bonneville de possessions qu'il avoit au Terroir
 d'honnet en date de l'an 1270 n° 22

shir
Vente faite par Raimond Geraud aux Religieux
 de Bonneville d'une piece de terre au lieu d'hir endate
 de l'an 1270 n° 23

Millevoires
Vente faite par huguis de La Roche aux Religieux
 de Bonneville, d'une piece de terre au Terroir de millevoires
 en date de l'an 1270 n° 24

Capdenagues
Vente faite par Guilhaume & Jean Rousier par le
 bels aux Religieux de Bonneville, d'une piece de terre
 franche a Capdenagues, confinant avec Larigue

Dud. Couvent Ludoate de Lau 1272. N° 25

Plainte Vente faite par Pierre pour de mouy raxer Luyote
Guilhaume pouson, de la motte par indivis du village de
Laplaniolo et del Bruguet Ludoate de Lau 1276. N° 26.

his Vente faite par Bringuio mayran aux religieux de
Bonnecombe du Terroir dhis Confrontant avec le masage
dizulet, avec le puech del debert, avec le masage de Sar
pagette, avec le masage de la Garrigue, et avec le
masage del d'et.

Lestrade Plus de la part de terre de Lestrade Confrontant
avec le Chemin de Roderz a Clairvaux et a Balsac
Ludoate de Lau 1276. N° 27

Dalmai *Capdenaguet* 29 Vente faite par Bernard Riard, et peyroune Calmet
la femme Lufaruu de m? Labbe' de Bonnecombe d'une pie
de terre a Balsac, d'un pied a Capdenaguet, et d'une pie
de terre a mouyrou en date de Lau 1277. N° 28

Saumai Vente faite par Andoim d'albin denoiseau, mary

De thebes, Elle Cy fille D'arnaud Brenguin Demoiselle

De spanat En faveur De m^r S^rabbé De bonneombe du village
De Sauniau, et de deux parties par indivis, du masage de

Caluste Catupe de tout situé dans Saporvise D'abbay En

Date de l'an 1280 n^o 29

Vente faite par Bernard De Neyra l'Eschevein

hier S^rabbé de bonneombe de vingt sols Rodannois de Censier

sur un terroir a lui en date de l'an 1286 n^o . . . 30

Vente faite par Guilhaume fabre prêtre en faveur du

Sindie de bonneombe, de dix setiers de seigle de Censier

Maurcine avec dix sols sur le masage de maurcine dans Sar

parvise D'abbay en date de l'an 1284 n^o . . . 31

Echange Savleque m^r Raymond masap l'Eschevein

arnon Cederent a S^rabbé de bonneombe trois pieces de terre
au masage D'arnon, et mar mailliol, Le date en date

de l'an 1286 n^o 32

Vente faite par Guilhaume Viguier et m^r Bernard

vaynere martin no^r de Rodetz, en faveur du Sindie de bonneombe

770

Dime pie de terre a la paroisie de Separroite de
Balzac en date de l'an 1290 n°

33

Rouquet

Vente faite par Jean Tremouille, a l'abbé de Bonnecombe
d'un terroir appelle Lou Rouquet en date de l'an 1292
n°

34

Plenotte

Vente faite par deoude de Carlet marchand du Bourg de
Rodez, en faveur de l'abbé de Bonnecombe, de la moitié par
indiviz d'un terroir appelle La plenotte d'albarat franc et noble
situe dans la paroisie de mougraxe, en date de l'an
1293 n°

35

ihials

Vente faite par Guithaume Bertrand Deroizeau du
Chateau de parnat, en faveur de m^r l'abbé de Bonnecombe
de la troisieme partie par indiviz du masage d'ihials
franc et noble situe dans la paroisie de St. martin d'his
en date de l'an 1297 n°

36

Garrigue

Vente faite par le Sire de Bonnecombe a Pierre
Castagnier et a ses freres, du masage et terroir de
La Garrigue en date de l'an 1302 n°

37

Garrigue
 Vente faite par Guilhaume desbres Lesafemme,
 sous de panal, et Guilhaumette sa femme, en faveur des
 Religieux de Bonnecombe, du village de La Garrigue,
 surguil, en date de l'an 1307 n° .38.

Gabelanne
 Vente faite par Pierre Calmette, en faveur de M^r
 Labbe de Bonnecombe, de La moitié par moitié, du Terroir
 de Gabelanne, sous La Censive d'une Geline, une Livre
 de Cire, et Le quint des blés, et de Las parra de Castan
 sous La Censive de trois étiers de Seigle en date de l'an
 1315 n° .39.

Caxals
 Vente faite par M^r Guilhaume Garrigue prêtre
 en faveur du Sire de Bonnecombe, d'une emise de pommé
 Et demy Geline de Censive, sous Le masage de Caxals
 En date de l'an 1317 n° .40

Vente faite par Guilhaume Courme au Religieux de
 Bonnecombe, d'une Geline de tente sur Lou Ser Brese
 En date de l'an 1317 n° .41

Boupeyrou
 Vente faite par Bernard Arnaud du masage de
 Capdenaguel, en faveur de M^r Labbe de Bonnecombe

772

Dune femme se rente sur une vigne a Noyseyroue
 en date de l'an 1347 n°

A2

Vente faite par dore duou, et astrucque Sapenne

Supaveu de m. Labbe de Bonnecombe dune terre a Bopuliege
 en date de l'an 1347 n°

A3

Vente faite par dore l'abbé de Bonnecombe dune

terre de regle et dune terre d'avoine de Cenniv, avec d'aveu
 Carbonniere

une piece de terre au masage de Carbonniere
 parois de Ampria en date du mardi apres la feste de
 l'Ascension 1292 n°

AA

Vente faite par pierre Cayroux a Jean Cambesfort
 de quatre pleis de terre de Cenniv avec d'aveu sur un

Carat au Chateau de parat en date de l'an 1386
 n°

A5

Echange entre m. Labbe et Reliquis de

Lafor Bonnecombe dune part, et Galias manarre, par lequel
 Lesd. seigneur abbé, et Reliquis baillèrent aud manarre

une piece de terre au terroir de Belsse paroisse
 deff. marain de Linouge, contenant environ, quinze setiers

Et trois setiers de terre au terroir des poulets
 La premiere Confonde avec terre de pierre gany, terre d'ancien
 ouron de terre d'ancien dousquet, et terre de Lad place
 d'his, et La Seconde Confonde avec Les terres de Lad
 Grange et Chemin de Nodis, Sereservant Lad abbe, et
 Reliquis trois Carter de seigle de Couris, suoles et sus
 biens, et tous autres droits, Seigneuriaux, et En Contre
 Change Lad manarre bailla aux d' abbe et Reliquis
 un preu et bois aux appartenances de Lafou local
 appelle Le preu de vignahie ferme de murailles, Confonde
 avec Le Chemin de Lafou a Bounecombe, et de
 autre part avec Bois de Lad abbaye en date du 10.
 de 1500: devant m. Genijs N. de Couris No. 16.

Chapitre 3^e

Liasse troisieme

Des Beaux a Cense

Bail a fens fait par l'abbé de Bourneombe

Cassarou

a de la moitié par indiviz, du masage de
Cassarou, sous la Censure d'un tiers d'avoine, cinq sols
No d'avoine, et une geline et le quint des sols, avec cinq
sols et un tiers d'avoine d'adapter en date de Lan
1225. Cote 110

Bail a Cens fait par le Sire de Bourneombe

Larroque

Sagelle

La Capelle

a B de vigouroux, des pres de Larroque, de La Sagelle
La Capelle, non confrontes sous la Censure de deux
deniers No d'avoine, et deux sols d'adapter en date de
Lan 1245. 910

Nouquan

Bail a fens fait par l'abbé de Bourneombe

Jean françois, et durand d'aurouze, de tout le masage de
 Rouquan, Claus, Garrigou, Coufontaut, avec Lermisrou
 de Lurmon, avec Le Masquand Tremuilles, avec La
 terre du Temple, avec terre de H. de peringuez, et avec
 Le devoir de Bonnecombe, sous La Censive de quinze sols
 Rodamorie, et cinq sols d'auapte, et le quint de tous ces
 Lurotte de Lan 1207 n° 3.

Bail a fene fait par l'abbé de Bonnecombe a
 Bernard Rouquié de La quatrieme partie par indivis du
 territoire appelle de La peyrade, Dargus, et La prado
 de faudos, Coufontaut avec La terre de St. Paul, avec
 terre et pres de La rivete de noble pierre del Cambon
 avec Les terres de Grimaud de Las oudes, sous La
 Censive de treize sols Rodamorie, trois gelmes, et le
 quint des sols avec un sol Rodamorie d'auapte en d'au
 de Lan 1219 n° A.

Bail a fene fait par l'abbé de Bonnecombe
 au sieur de Guithaume d'arpajou, Capitaine de Calmon
 de La moitié par indivis du masage de La Garrounie

Et ce autre de puyfranc, sans aucune Relevance, n'y
Reservation que Celle de La justu endelle de Lan 1265
no

maubert
Baill a fere fait par Bernard de Quinal dom
de Hopital d'aubrai, a Bernard Coulombie, et pierre Guy
de druelle de La moitié par indiviz, du masage de maubert
parroisse de Limouge Confroutant, d'une part avec Le
terroir de druelle, avec Riutort, avec un Chemin, avec
L'autre moitié appartenant a l'hopital de rodiez, a
Bonnecombe, et a Guilh aume et pour de panat, sous la
Censive de trois emines de seigle, et enore de dix sols
Aodamois, et un setier de seigle, en date de Lan 1268

Or La suite est un bail a Cense fait
par W. de panat, et pour de panat son frere, a Bernard
Coulombie de tous Les droits quilz avoient au masage
de maubert dans La parroisse de St. martin d'hié,
Confroutant avec L'empireu tort, avec Le terroir de
druelle cy dessus Enoué et avec son devoie sous la
Censive d'un setier de seigle, avec dix sols d'auaple
Enoué de Lan 1202. No

Deux Neou
 Bail a Cens fait par l'abbé de Bonneville
 a Guithaume des Carats des deux parties par indivis du village
 de deux Neou, sous la Censive de quinze sols Rodannois
 une Livre de Cire, une Geline, et pour chaque feu une
 autre Geline, et le quint des d'her avec dix sols Rodannois
 d'auapte, lequel masage confronte avec le masage
 de moumya, avec le masage de belpau, luisseau
 l'itredes, avec le masage de lugoume, avec luisseau
 Dalzac en date de Lan 1270 n^o 7

Carboumeyres
 Bail a Cens fait par le moine de Bonneville
 a Bernard huguer, et d'ou freres, de tout le masage
 de Carboumeyres, confrontant avec le masage de
 Calmels, avec luisseau de la Calsade, avec le
 masage des Batarote, sous la Censive de trente cinq
 sols Rodannois, une Livre et demij de Cire, une Geline
 une autre Geline pour chaque feu, et le quint des d'her
 en date de Lan 1270 n^o 8

auribat
 Bail a Cens fait par Bernard et Geu, Chevalier
 de parat a Bernard pouquin de Senarac, d'un pre

La terre au terroir d'auribal, sous La Censive de deux
 setiers de froment, un setier d'avoine, et une Geline, lequel
 terroir Confoute avec La terre de Bonneville, avec La
 terre de Bernard, avec La terre de J. amans, Ledite
 Cotte N° 9

Bail a ferme fait par le Seigneur de Roders arcevesque
 del Chancel et archevêque de La moitié par indivis du
 masage del Brugnet Confoutant avec Le mas de
 monogut, avec Le mas de La Carotte, avec Le mas de
 montel de deux parts, sous La Censive de huit set. rodans
 Et Le quart de setier avec deux setiers d'avoine d'augme
 Endate de Lan 1276 N° 10

Bail a ferme fait par l'abbé de Bonneville a
 Pierre Salles de tout Le mas de La falquadié dans La
 paroisse de notre Dame de Redonde, Confoute avec Le
 mas del Cros, sous La Censive de demy Carte Couble
 De seigle, et de J. deniers tournois en date de Lan 1277
 N° 11

Bail a ferme fait par Bernard de Noquet a
 ayriob

Et Bertrande sa femme, le Guilhaume et Bertrand son
 frere, Lufareuo de Jean et hue de Lar Carlez, de tout le
 mas d'ayssiols situe dans Laparvoise de St. martin, Couffon
 avec le mas de La Garrigue murguil, d'autre part avec
 le Chemin de Noder a Niquai, d'autre part avec le
 masage del puech sire del osene, sous la Censure de deux
 setiers de Seigle, deux setiers d'avoine, et pour tous fees
 qui avont feu dans led village, et pour tous ceux qui
 avont des jarons et de pres, une livre de Coie, led
 led fees est aussy sujet au quint des eslees, avec deux
 deniers Rodamois d'auapte moate de Lan 1278. N. 12.

Pradines
 Bail a Cens fait par l'abbé de Cornoumbé a
 Bernard du Coumbé, de la part du masage de pradines
 situe dans Laparvoise de St. martin d'his, Couffonant
 avec le Chemin d'his au moulin d'his, avec Lepuy de
 seure, avec terre oud monastera, tenue par Guilhaume et
 Doide nardour freres, sous la Censure de vingt cinq set
 Rodamois, une livre de Coie, et une Gelme, le quart
 7.

de tous blés et fruits y espris autre, et pour Chacun
 fue une Quinte, et une Livre de Cire indaue du 12. des Kalendes
 d'août 1290. 41°

13

Mouzegeol
 Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe a
 Bernard et Bertrand de pradelles du territoire de mouzege
 Confondant d'une part, avec les terres de la maison de
 Limouge du temple, avec terre de Gerard des budes
 demoisne, avec pres de la riviere de Balsac, sous la
 Censive de diez p^r Nodamoie, un setier de froment, et le quart
 des blés indaue de l'an 1289. 41°

14

Balsac
 Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
 a Bertrand arneil, d'un pres et maison dans Laparricpe
 de Balsac, Confondant avec Lruispeand, Gaspouliere
 avec terre de Aaimonde de pesengues, avec le pres de
 amalsia, avec terre de Guilhaume brou, qui se tient au
 de Lad abbay, avec terre de Guilhaumette Cabatiere
 sous la Censive de bois emines de froment, avec une
 Livre de Cire d'auapte en date de l'an 1292. 41°

15

8

ouit
Bail a cens fait par les seigneurs de Bonnecombe
 a Bernard Loyri, du masage douet parroisse de Linouge
 des maisons garduie, terres, prairies bois, et generalement tous
 les biens qui avoient appartenu a Gerard Bertrand, et a
 helix sa femme, du masage de La Bertrandie, sous la
 Censive de Cinquante deux sols six deniers Nodannois, une
 Geline, un setier d'froment, demij Livre de Cive, une Geline
 pour chaque feu avec cinq sols Nodannois d'aupre
 Endate de Lan 1393. 4^o 16

auriole
flaule
delbee
Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
 a Guichanne pierre, et marthelemy Descha, du village
 de L'auriole, s'ens' del venin, et du terroir de L'aplanolle
 sous la Censive de ^{Trente} cinq sols Nodannois, deux livres
 de Cive, deux gelines set de quint des orleins, avec deux
 livres de Cive d'aupre, lequel terroir confonde avec
 le masage d'auriol, avec L'fleurd de L'arrou, avec le
 mas d'otarre Lou viel, et led terroir del orce ^{long}
 avec le masage d'auriol, et avec L'fleurd de L'arrou,
 et led terroir de L'aplanolle, confonde avec le
 &&

masage d'aurielle et avec le masage de solars
en date de l'an 1295.

Salars-
vill

Et a la suite, est un acte de venue faite par
Guillaume Sourillai, a hugues et Guillaume Despel,
de la troisieme partie du masage de solars Souriel
sous la Censive de dix sols No d'annoir et sequit de
plus en date de l'an 1311 n°.

Cater

Bail a fms fait par l'abbé de Donnoumbe
suparuo de Donnifac de Calur de tout le masage
de Las Cater, situe dans Sapavi. De St. martin d'hi
Confrontant avec le mas del brousquel, avec terres
d'hugues de verins, demoiseau, avec le masage de solars
tenue par pierre Sourillai, avec le masage de Garnique-
morguil, avec le masage de Caynle, puis caudunre
avec le mas de la Jaguel.

dem

Plus un preu appelle d'Inquillier, situe avec
masage, Confrontant avec les maisons de Salvage
avec le masage de Segalayris, sous la Censive de
quatre livres No d'annoir, trois livres de Cire

Trois Gelimer, et Le quarre Des Miers, avec cinq
 sos Rodamois D'auapte, Les jardins, et Les pres
 exempte du Champart. Le tout en date de Lan
 1295. 91^o 18.

^{moulin sur}
^{Laveron} Bail a cens fait par l'abbé de Bonnecombe a
 Jean vaquie de L'hopital del tres, de La troisième
 partie d'un moulin situé sur le fleuve de Laveron,
 Paroisse d'Abbers, Confrontant avec Leuisseau
 Danauber, avec Le mas de Duquepoul, et avec Leau
 de Laveron, sous La Censive d'un tiers de Seigle
 Et de deux Carter de pouce mesure de Noder, en date
 de Lan 1298. 11^o 19.

^{La froue} Bail a cens fait par le Sieur de Bonnecombe
 a Brunquw Cayrol, et a Guilhaume vaquie de Toue
 Le masage de La froue, situé dans La paroisse d'her
 Et de La quatrième partie d'un pres au masage de
 vignaux, Le masage Confronte d'une part avec de terre
 du Temple, Dornes intadous, avec Le chemin de la froue
 de Niquiaus au masage de La miralie,

Et Lad. quatrième partie du pied, Couffroue, avec
 les terres du Temple, avec le masage de La Rouberte
 & autres terres de Bonnecombe, sous La Censive pour le
 tout de quarante Cinq sols Rodannois, une Livre de Cire
 une Geline, et une Geline pour chaque feu, avec dix
 sols Rodannois d'aupres, en date de Lan 1299 n^o. 20

Seigneur
 Bail a Cens fait par le Sire de Bonnecombe
 à Pierre Gravairet ou masage appelle Sagalareux, situé
 dans la paroisse de St. Martin Couffrouant d'une part
 avec le chemin de Nodiz a Balsac, et a Lapeyre
 d'Aguilliere, d'autre part, avec le masage de Crupoul
 qui tient pierre Castaigne de l'adrente du Temple
 jusques au pontel, et del pontel descendans jusques au
 chemin de Balsac, a Larplauder, sous la Censive
 de Cent sols Rodannois, deux Livres de Cire, et deux
 Gelines, et sous la prestation de tout les blers et
 fruits et la quatrième partie des dîmes, et pour
 chaque feu une Geline, avec vingt sols Rodannois d'aupres
 &

Le dit en date de l'an 1300 n°

21

Bail a Cens fait par l'abbé de Bonneville

Larroque a Bertrand pradelles d'une piece de terre au parde

Larroque, d'une terre au terroir de trouffilyres, autre

terre a La Combes d'arman, autre terre au terroir

du madinié, sous La Censive de six Cartes de froment

Et Le quart de bled

Et d'une piece de terre a La son de La Despiere

d'autre piece a La merandinié, d'autre piece de terre a

Casse gousse, d'autre piece de terre au noyer de Combes

Et d'autre piece de terre a falgayrous, sous La Censive

de deux Cartes de froment, Le quart de bled, avouez

sof d'auapte, en date de l'an 1303 n°

21⁶ⁱ

Bail a Cens fait par le moi de Bonneville

a Raymond aymar fils d'arnie aymar, a George

Sals aymar, fils de pierre aymar, de La moitié pavindier

Calmeil du mar de Sals, et du terroir de Calmeil Confoulant

d'une part avec Le Soléo, et avec La jeugouner, et avec

Le terroir del perie del mar, d'autre part, avec Le

8

La
Vaysiere
Merandinié
Casse gousse
noyer
falgayrous

masage de Capaignes et avec Le masage de puech
augier, sous La Censive de trois deniers Rodamoin
avec six deniers d'aupte, en date de Lan 1316 N° 22

Bail a Cour fait par Labbe de Bonnecombe
Capdenaguet a Jean Torquebiau et a ses freres, d'un pied de terre
a Capdenaguet confronte d'une part avec terre de
noble .q. de Capdenac, d'autre part avec terre restante
sous La Censive d'une emme de poutent, avec six deniers
d'aupte en date de Lan 1307 N° 23.

Bail a Cour fait par Labbe de Bonnecombe
Sagette a Bernard, du masage de La Sagette, confrontant
avec Le masage de La Carter, avec Le masage de puech
avec Seruisquand La malasque, avec Le masage de
Solars, sous La Censive de cinquante sols Rodamoin
deux livres de Cire deux Gelines, une autre Geline
pour Chaque feu, Le quart des bleds, en date de Lan
1307 N° 24

Bail a Cour fait par Labbe de Bonnecombe
Coste

à Guillaume de Seriez d'une vigne à La Porter
 sous La Censive d'une Gelme, et du sixième panier
 de Lavendange, endate de Lan 1308. n^o 25

Capdenaguet
 Bail a Cens fait par le sire de Bonnecombe
 à Guillaume et Gregoire de Cant'auspel, d'une maison
 et jardin joignant, Le tout assis au masage de
 Capdenaguet, Parroisse de Balsac, Confrontant avec Le
 terroir de Sevirac, avec Le terroir de Gerard d'argach
 avec Le terroir de Cornie, sous La Censive de sept
 sols Rodamois, avec deux demies Rodamois d'auapte
 Et encore une Livre de Cens annuellement pour chaque
 feu, endate de Lan 1309. n^o 25.

Noupeyron
 Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
 à Bernard vignier de Capdenaguet, Parroisse de Balsac,
 d'une piece de terre située au terroir de Noupeyron.
 parroisse ou de Balsac, Confrontant avec La vigne de
 Gerard d'arzac, demoisiau, avec vigne restant, avec
 vigne des Salvagès, sous La Censive de six demies
 Rodamois, et une Gelme, avec quatre demies d'auapte,

Endate de Lan 1509 n°

26

Pradelles
Baill. a eus fait par labbe de Roumeombe au
terroir de pradelles, d'une vigne et un pied joignant, au
terroir de pradelles, dans la parroisse de Balssa, Confr.
d'une part avec pied de Calmel, d'autre part avec
vigne de Gerard d'arzac, Demoiseau, et avec vigne de
Guillaume tret, sous la Censive de Ningt de vier Noamiers
avec quatre de vier d'auaste.

vaysiye
Plus autre vigne appele vigne vielle au terroir
de Lavaysiye confrontant de deux parts avec vigne
de Roumeombe, d'autre part avec vigne de riol, sous la
Censive d'une mine sefontent, avec huit de vier d'auaste
Endate de Lan 1509 n°

Pradines
Baill. a eus fait par l'abbé de Roumeombe
Canalade a Bernard, de tout le mesage de pradines, et d'une piece
de terre appele de La Canalade, confrontant
avec le chemin de duelle, s. martin, avec le
terroir de duelle duis au entre deux, terres de Hospital
S

Daubrai, avec Le masage de Grandoyres, sous la
 Censure de trente sols Rodannois, quatre livres de Cire, trois
 Gelines, et Le quart de fruits avec une livre de Cire
 D'auptes en date de l'an 1511 n° 28

*Serieys
Mailhol* Bail à cens fait par l'abbé de Bonneville à
 Pierre Gran de Capdenague d'un terroir appelé cel
 Serieys, dans La paroisse de Dalsac, et d'une emise de
 terre au terroir del mailhol, lequel premier terroir
 Confonde d'une part, avec terre de noble. D'autre part
 d'autre part terre du monastere, d'autre part vigne de pierre
 Gran, de Guilhaume Thomas et d'Hugues Noquere
 qu'ils tiennent dud' Darsac, et Lad' emise de terre, Conf.
 avec Les terres dud' Darsac, avec terre de nagarme
 Le Michel Grigou, sous la Censure, de deux setiers deux
 Cartes de piment, avec deux livres de Cire d'auptes en
 date de l'an 1512 n° 29.

Dalsac Bail à cens fait par le sig' abbé de Bonneville
 a Hugues de Cabanel, d'une maison près Esfardou dans
 La paroisse de Dalsac, Confondant avec Le hufseau de
 28.

malbertus, avec Seruiscaude Capdenague, avec terre
indivise entre l'abbé de Donnemoube et m. de panal, avec
Le feroir des Cocards,

Bill La moitié d'une terre appelée Lapeoulterre, —
Poulterre L'autre moitié Haut de Ladruc de m. de panal, confrontant
d'une part avec Seruiscaude malbertus, avec Le chemin
du mailloil, avec terre de pierre massip, jusques au ruisseau
de Capdenac, sous La Censive de quatre sols Rodamois, et d'une
Gelée, avec dix huit deniers d'auapte, en date de l'an 1512
Cotte n^o 30

Bail a Cens fait par l'abbé de Donnemoube, adord
Le Bernard gradier, d'un Champ a Laxplanner, de Graysse
Grasse Donnemoube au masage de Donnemou, et de la Sagette, confrontant
Sagette avec terre des héritiers de hugue Sobrini, avec Le chemin
de La foubroque, et Noder; en Ladrage et Le village de
Donnemoube et autres confrontations, sous La Censive de deux
sols Rodamois trois siliers de froment, une Gelée, et une ligne
de Cens, avec dix sols Rodamois d'auapte en date de l'an 1512
Cotte n^o 31

Bail a feu fait par l'abbé de Donnecombe

Dastide a Bernard Barnabe de la paroisse d'ampieu, d'un masage situé
 dans la paroisse de St Martin de Limouge, appellee de La.

Dastide Confrontant, avec le Chemin de Dalsai a roder

D'autre part avec le masage de Bernard Vaquari, D'autre

part avec le masage del Teguie, avec le masage d'ourzai

Plus d'un pied situé dans lad paroisse d'ampieu

Confrontant avec le Chemin de roder au pas de Saleque

avec le ruisseau de La Calssade, et avec le pied del ponce

sous la fenestre de treute sols Rodannois, une Gelme, et une

Livre de Cote endate de l'an 1312. n°

32.

Le quart de tous les fruits

Bail a feu fait par le Sire de Donnecombe a

michel Bernard de Laquabium partie d'un Terroir situé

a Dourzai, Confrontant d'une part avec le Terroir du

Chapitre de Roder, avec Terroir de La Grange de

Limouge, avec Terroir de La Grange d'hi, sous la Censive

de treute Cinq sols Rodannois l'indate de l'an 1312. n° 33.

Bail a feu fait par l'abbé de Donnecombe.

Et

à lui Cabanel d'une maison sur l'Arden dans le pays
de Balsac, confrontant du levant avec Seruyscau de
malbertus, avec Seruyscau qui descend de Capdenaquet, avec
les terres de m^r Depanat d'aujourd'hui, avec le terroir de
Couarel

Prouvaires Plus la moitié du terroir appelé de Laprouarié
à dire et tant indivise avec led^s Depanat, confrontant
avec Seruyscau de malbertus, avec le chemin de mal
mailhol, sous la censive de quatre sols Rodamois, et une
Gelée en date de l'an 1312 n^o 34.

Garrabie Bail à Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
à Pierre de Dalbrau, de la moitié du masage de la Garrabie
situé dans la paroisse de Bourd, confrontant avec le
masage de Dalbrau, avec le masage de Calvial, avec
le masage de Forminial, sous la censive de deux deniers
Rodamois et le quart des blés le fruit, avec cinq sols
Rodamois d'auapte en date de l'an 1310 n^o 35.

Baguet Bail à Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
à Pierre et Bernard Turq frères; ou masage del Baguet

Savoise d'ampier Confrontant avec le masage, de
 Carboumier, avec le masage del lae, avec le masage
 del Trouquet, avec le masage de roumeque, avec le
 masage de Calmel sous la Censive, depuis autr Cinq sols
 Rodamoie, deux Livres de Cire deux Gelines, Lequard de
 Blor et fruits, une Geline pour chaque feu, avec dix sols
 Rodamoie d'auaptes, en date de l'an 1314 N° . . . 36.

Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe a
 Pierre Granie de Casparou, d'un pied situé a la riviere
 d'averon, Confrontant avec lad riviere, et avec le ruisseau
 de mandrie, sous la Censive de Dour de demier Rodamoie
 en date de l'an 1316 N° 37.

Bail a Cens d'un Cens d'une maison et parties
 au sieur J. Martin fait par le sieur de Bonnecombe
 a hugues hugoué, Confrontant avec maison dud premier
 au public sous la Censive de deux Livres de Cire en
 Date de l'an 1218 N° 38

Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
 a Guith aune Canac d'un Cens appelle de crose Garnie

794

Dans L'apartie D'ampieu Confrontant avec L'arriere
De L'arriere sous La Censive De quatorze sols Rodannois

Datte de L'an 1320 n° 39

Bail a fens fait par abbé de Bonnecombe

Caluade Lufaruu Depierre Jean et Bernard vedel d'un terrou appelle
appelle de Caluade, Confrontant avec Le masage de
Roumequet, avec Le masage de hugues pons demoiseau,
avec Le masage de Calmel, et avec Le masage de
Nathometes et avec Le masage de Boulocol, sous La
Censive de huit sols Rodannois, Le quart de tous bleds,
une Geline pour chaque feu, et demy Livre de Cere en
Datte de L'an 1321 n° 40

Bail anouveau Cens fait par le sire de Bonnecombe

Baguet a Bernard ture D'ampieu, de La sixieme partie du village
del Baguet sous La Censive ancienne, endatte de L'an 1323
Cotte n° 41

Bail a nouveau Cens fait par le sire de Balsa

Balsa Lufaruu de Benoit de La moitie par indivis d'une
vigne sise dans L'apartie de Balsa Confrontant

Deaux a Cens

avec vigne de sermaré nouvelles, vigne des héritiers de
Golignai, l'autre part avec vigne de pievede sepe, sous
La Censive ou Casque du huitième parier de Lavendange
Indate de l'an 1544 n° 12.

Combe de Vano
Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
a sermaré de pradelles fil de guilhem de Balsac, une
pièce de terre a La Combe de Vano, d'autre pièce de terre
au puih de Roudesalot, d'autre pièce de terre a La
Combe de La Cathusa, Confondant avec terre de
Sauragés

de pieyre
Plus d'autre pièce de terre au terroir de La Bessieyre

teulieyre
Plus La quatrième partie par indivis avec parre
dovillia, d'une pièce de terre au puih de La teulieyre
au de par de sepe penqes

de suserrou
Plus de La moitié d'une pièce de terre, indivis avec
Le dovillia au terroir de La suserrou, Le tout pour
La Censive de sept Carthes de froment, et cinq Carter
d'avoine, avec deux sols d'aupre Indate de l'an 1544.

796

Bail a fens fait par l'abbé de Donnecombe

a Galliard, hugues, et pierre Capelle, seours prieur de terre aux
 appartenances de Balsa, Lume au terrou de mille douze
 mille douze
 Confrontant avec terre de Raimond outliai, avec terre des heritiers
 de Guilhaume Larroche, avec le chemin de se loutie, et avec
 le chemin de Balsa a Souzi, et l'autre situe au
 al la Combe de Casongues, Confrontant avec le
 d Casongues chemin d'his a marcellie, avec terres de Guilhaume Larroche
 sous la Censive de trois chrod amois, et le quore de
 plus l'indate de Lan 1544. 910 114.

Bail a nouveau Cuv fait par l'abbé de Donnecombe

L'induse a doniard hugous, d'une maison Caxal, et Jardin, apres led.
 Jardin dans Laparroise de martin de L'indouge, et l'ad.
 maison le Caxal al par four la Censive de deux Carle
 d'avoine, et une Geline, sans prejudice de aucune charge
 avec deux demiers Rod amois d'avoine, indate de Lan 1555.
 910 115.

Bail a fens fait par l'abbé de Donnecombe,

suissonesque Pierre hugour de Salique, d'une vigne situe au terrou
 910 116.

Depuis ouesque, Confrontant avec ligne de Guichard Lantier
 D'autre part avec vignes Hugues Vaou, sous la Couvree de
 deux Carles de fount et un Couvree Indalle de Lau
 1367. n^o 16

Servitude
Mais de lue
 Bail a fens fait par Labbe de Bonnecombe, a
 Hugues hugoume du mas age de La Servitude, parroisse de
 Balssac, de tout le marcel suq, dans lad parroisse de
 Balssac, Confrontant d'une part, avec le bois du temple
 avec terre de raymond de Tremouiller, d'autre part avec terre
 de pierre hugoume, d'autre part avec terre d'ud hugou, sous
 l'entre des sous La Couvree de six deniers Rodamoire, et de
 quint de rosier, avec six deniers d'auapte Indalle de Lau
 1377 n^o 17

Pradellas
 Bail a fens fait par Labbe de Bonnecombe, a Tenor
 Gaillard de Balssac, d'une piece de pres al pradella, Confrontant
 d'une part avec Leuisseau, d'autre part avec le Chemin de
 Balssac al par, avec pres de Raymond vaou qui est de
 La même directe, et avec pres d'hector de Balbol sous
 La fensiv d'une quart de fount Indalle de Lau 1397 n^o 18.

798

ha

Bail a Cens fait par l'aveur de noble Guion
 moulin de her ^{de her} Brenguier de Cassaignes, apierre Cabadoy du moulin appelle
 des her, sous la Censive de quatre setiers froment, et
 seize setiers de seigle, avec un denier rod amoins d'auapte
 en date de l'an 1410 No Ag.

Bail a Cens fait par abbé de Bonnecombe a
 Bernard Ruard de Balsac, d'un terroir sous faire des vignes.
 Doupsieyre
 Situé au local de la Doupsieyre, dans l'oparroisse
 de Balsac, Confrontant avec vigne de Jean Gaillard
 d'autre part avec vigne de Guilhaumes Belmond, et
 avec le chemin de la Sirventie a l'Eglise de Balsac
 sous la Censive de deux sols Rodamoins, avec deux
 deniers Rodamoins d'auapte, en date du 26. Janvier 1410
 acte obtenu parom Balsac No 440.

Bail a Cens fait par le Sire de Bonnecombe
 apierre Jean filz d'Arnaud de Balsac, d'un pre et d'orte
 Combac Situé au foz d'un bois oud monastere appelle de Combac
 de la Perquiezres, et au rillage surruissade de la Doupsieyre
 l'oparroisse de Balsac, sous la Censive de vingt sols

Nodannois, avec deux sols Nodannois d'auaptles, en date du
29. 7. 1419, acte Notteu par oraldouj no. 410. . . . 51

Calpade
Bail a nouveau Cens fait par l'abbé de Bonnecombe
 a Etienne Souarot de La Calpade parroisse d'ampiac,
 d'une quantité de prés, terres et bois, Contigus situés par
 le masage de La Calpade, Confontant avec le Mol
 d'his a La Calpade d'autre part avec les terres de
 Lad Grange Normes entradeux, avec bois de Lad Grange
 appele de Las Leysboumeyres, jusques au douves borne
 entradeux, sous La Censive de deux sols Nodannois.
 La quatrième partie des bois, et legumes avec les deniers
 Nodannois d'auapte, acte Notteu par oraldouj no. 410.
 8. 1490. 40. 52.

Capaignes
Extrait informé d'un bail a Cens fait par l'abbé
 de Bonnecombe, d'une vigne a Fassaignes Contaux, sous la
 Censive de six setiers de vin mesure d'au Capaignes, avec une
 Anne de vin d'auapte.

dein
Plus d'une maison aud Capaignes, sous la Censive
 de six deniers en date de l'an 1493. 40. . . . 53.

108
800

his

Lentou

Bail fait par les amans Créato Bourgeois de
Rodez apierre Bertrand fectarie del ver. parroisse de
Reignac d'une vigne a Lentou seve a Sarroque en date
de Lan 1440. 94° - - - - - 54.

moulin
d'ispeu

Arrentement pour le tems de quarante neuf
ans fait par l'abbé de Bonnecombe à Durand mazard
du moulin appelle ispeu situé dans la parroisse d'ampier
dans la juridiction d'hi Suola riviere de Laveron, sous
la pension de neuf petits Lurs en date du 18. 8. 1536
Attesté par m. diaco us. de Villefranche parat 94° 54.

Des Reconnoissances

Chapitre 4^e Liasse Quatrieme Des Reconnoissances

Reconnoissance faite par Guithaume
De Sarroque Enfanceu de Labbe de Bonneombe
par laquelle il declare que se mas rerat sire Newton
Dousquet a mas sousquet avoit appartenu a son pere, le que
P. de Sarroque soufrere tufit vente au d. seigneur abbe
Laquelle vente il Ratifie en toutes ses dispositions
En date de Jan 1250. 410 1.

La Capelle
Reconnoissance consentie Enfanceu de m.
Labbe de Bonneombe, par pierre Capelle del mar. de
Capelle parroisse de St. martin de Amouge, d'un pres
situe au terroir d'anguillieres, sous la Censur d'un
setier de froment, mesure de salssaie, et trois sbr quatre
deniers Nodamoire, avec deux deniers Nodamoire d'auapte

Indate de l'an 1243 N^o

2.

Reconnoissance consentie en faveur de

M^r l'abbé de Bonneville, paopierre et Bernard del
Baqut de tout le masage et terroir de Baquet, situé

dans le parvoise d'ampiac, confrontant d'une part

avec terre de noble Hector d'ampiac, d'autre part avec

le masage de Carboumyres, et avec le terroir del

Bousquet, sous la Censive de tout livres Cinq sols,

Rodannoir deux livres de Cire deux Gelines, et pour

chaque feu une geline, et le quart de 6 blers, avec dix

sol Rodannoir d'auapte, indate de l'an 1244 N^o 3.

Reconnoissance consentie par Guilhaume

Dalsai, en faveur de M^r l'abbé de Bonneville, d'une vigne

au terroir de Dalsai, confrontant avec le chemin

del pas, et d'autres parts, avec prud de Raymond Brounel

idem Plus d'autre vigne aud lieu confrontant d'une
part avec vigne pierre Garbet, avec vigne de Jean Garbet

idem Plus d'une piece de terre aud lieu confrontant avec

Le Chemin sous La Censive. Pour tout Ce depuis

d'une Carte d'arome, et huit deniers Rodannois, et La
quatrième partie d'une geime, avec six deniers Rodannois

D'auapte Indate de Lan 1244. N^o 1.

Reconnoissance consentie par Dorde de
Salpai Pradelles, en faveur de m^r. S. augenbel abbé de

Donneombe, d'une maison et jardin a Salssai, avec
hommage et serment de fidelité, entre les mains du

Seigneur abbé a raison de tous ses biens en date de

Lan 1248. N^o 5.

Reconnoissance. Consentie par Dorde
Niemaquie's

Caumelle de flairescaux en rouergue d'une vigne située au

terroir de Niemaquie's, confrontant avec vigne de pierre

mercadies, et avec vigne de guilhaume seguy, sous La

Censive des six deniers Rodannois en date de Lan 1280.

N^o 6.

Reconnoissance consentie par Jean projet

Salssai le marie Tocabiau marie's en faveur de m^r. L'abbé

de Donneombe, d'une vigne située dans La paroisse

de Dalpae confrontant d'une part avec vigne des fousmes
 appellee de Lavaysyze. D'autre part vigne de Naimond
 Riol, sous la Censive d'une lince de fousmes, mesuree de
 Rodier. en date de l'an 1292. N^o 7.

Reconnaissance Consentie par Pierre Calmeil
 vigniere de Hugues Lafumme au lieu de Bonnecombe, d'une piece de
 terre appelee de Lavigniere, a titre de fief purement
 d'honneur en date de l'an 1292. N^o 8.

Reconnaissance Consentie par Pierre Gamel
 faisant tant pour lui que pour ses enfans, En faveur
 Caparou de m^r. Labbe de Bonnecombe, de la mortie ou masage
 de Caparou, et de la mortie du masage de fhoue, sous
 la Censive de Cinq sols Rodannois, une germe pour
 chaque feu. en date de l'an 1297. N^o 9.

Reconnaissance Consentie par Pierre Lemois
 Pradelle de Dalpae en faveur de m^r. Labbe de Bonnecombe d'une
 vigne au vignoble de Pradelle, sous la Censive de La
 sixieme partie de Lavendange, et d'une piece de terre
 sotte foutee pres Dalpae, sous la Censive de Delly.

Carte de poyment de une Gelme En date de l'année
1297. No 10

Reconnoissance Consente par Rodemar de
Moubert Coulombie, En faveur de M^r l'abbé de Bonneville, de
La dixieme partie par moiriz de masage de moubert
Confrontant d'un part avec Seruiffand rieur et d'autre
part avec terre du Seigneur de drulle sous La Curie
d'une cinquieme lieue et un demie d'auant En date selon
1309. No 11

Reconnoissance Consente par hugues cybae En faveur
de M^r l'abbé de Bonneville, d'une piece de terre au terroir
de Soyrie Confrontant avec terre de Rodemar de ruype
avec Le chemin de Soyrie a Salles

Plus autre piece de terre au terroir, Confrontant
d'un part terre de hui pour et avec terre de dord de ruype et h

Plus autre piece de terre au lieu, Confrontant
avec terre de hui pour et avec Le chemin de Salssai
a Salles en date de l'an 1320 No 12

Reconnoissance consentie par *Bernard*
Peyralbe restourne sur aveu de m^r. *Abbe de Bonnecombe*, d'une
 maison *Bjardin* contigüe, situe au terroir de *peyralba*
 confinant avec le *Chemin de Rodez* a mouyrate
 maison et terre *Thugues* pour *Demoisau*, sous la
 Censive d'une mine de *fige*, et une *Geline*, avec douze
 deniers *Rodannois* d'aupre en date du *mecredi* avant
 l'epentote 1340 N^o. 13

Reconnoissance consentie par *Guilh*
Cambanigre Catnettes sur aveu de m^r. *Abbe de Bonnecombe*,
 de la moitié du masage de *Carbouneyre*, confinant
 avec terre de *Merican galban* et avec *Serviseaudel*
Rague, sous la Censive de trois livres cinq sols
Rodannois, une livre de *Cire*, une *Geline*, une *Livre*,
 de *Cire*, et une autre *Geline* pour chaque feu esape
 un, avec dix sols *Rodannois* d'aupre en date du *mecredi*
 avant pentote 1344. acte retenu par *Gez* n^o. 11

aveu
 planote
 de

Reconn^o faite par *Guilh* avec *Jean* et *Jean*

matthieu Trebore, Le Saferme, hugues Guiral, Le Saferme
 En faveur de m^r Labbe de Bonnecomb, des masage Dauruole,
 Laplanole, et del dⁿⁱ, tout Contigu, Confrontant avec Le
 fleuve de Laveron, d'autre part avec Le masage de Sourillac
 Et se^r Clemente, sous La Censive de hente Cuiq sole
 Rodannois, deux Livres de Cire deux Gelines, et Le quint
 des dⁿⁱ, avec une Livre de Cire D'auaptes, en date du
 meuroy avant pentecote 1344. N^o. 15

Reconnoissance Contentie par hugues laquiraldie

Gailhardizres

En faveur de Labbe de Bonnecomb de La moitie par indivis
 d'une terre situee a La Gailhardizres Confrontant d'une
 part avec Lemisicandopradilles, d'autre part avec terre
 de m^r Gabelin, sous La Censive indivise avec Brenguius
 de dⁿⁱes de La moitie d'une vinne de pomeu mesure de
 Dolsac, avec La moitie de demij Livre de Cire D'auaptes.

Plus La quatrieme partie par indivis avec Le dⁿⁱ.

Douysieze

Brenguius de Domes d'une piece de terre et vigne a La
 Douysieze, Confrontant avec terre de m^r Gabelin, et avec
 Le

autre terre de l'ad abbaye, sous la Censive de
 La quatrieme partie de six Deniers Rodannois Indale
 ou uneres, avant pentuente 1344. Devant m. sce us
 910 16

Recom. Comte Rodemar de Calmer, faisant
 Natoumyre pour drungiere la Cousine, du masage de Calmer, en
 faveur de m. Labbe' de Bonnecombe, du masage appelle
 Natoumyre situe dans la parroisse d'ampiac, sous la
 Censive de quatre sols Rodannois, une Livre de Cire et
 une Geline, et pour chaque feu du village une autre
 Livre de Cire, et une Geline, avec dix sols Rodannois
 d'acapte en plus la prestation du quart des bleds

puichesse Plus un village appelle puich bese, avec un tenier
 totor joignant, confouant avec le Chemin de mayron
 aroders, avec six totes de feigneur de duelle, sous la
 Censive de cinquante sols Rodannois, une Livre de Cire
 une Geline, et pour chaque feu une autre Geline, en plus
 la prestation de la quatrieme partie des bleds avec
 quinze sols Rodannois d'acapte.

idem Plus un pied appelle Derivol, confrontant avec
 le masage de Caladiere, avec le masage de Calmele,
 avec le masage de Noulpilliac, sous la Censive d'une
 Livre de Cire, avec deux demiers Rodamoir d'auapte.

Calmele Plus la moitié du masage de Calmele, confrontant
 d'une part avec le masage de Boulpilliac, avec le
 Champ de la Calade, et avec le mas del Bourguet
 sous la Censive de deux setiers d'avoine, susd mesure
 avec autant d'auapte, et sous la prestation, de la
 quatrieme partie de ce blés on date du Vendredi avant
 Pentecote 1544. devant m. sieur no. 910. 15.

Basile Reconne faite par hugues Barnabe de Laparvaise
 d'ampiac, en faveur de m. l'abbé de Bonnecombe, du masage
 de la Basile situé dans Laparvaise S. martin Confron.
 avec le masage d'ourorai, d'autre part avec le masage
 de pierre Deltrou.

idem Plus un pied au masage, confrontant avec le
 Pied de la Grange d'hir, avec le chemin del parde.

Laquelle est la censive de cinq sols Rodannois, une Geline
 deux Livres de Cire avec cinq sols Rodannois d'auapte, le
 quart des orles.

Plus deux arvers aunes de terre dans Laparrosse
 Damprie, Contigues. Chemin entre eux, Confrontant avec le
 masage de Laquel sous La Censive indivise avec le
 masage de l'ousque de deux demeures Rodannois, en date
 de l'an 1244: devant M. de No. 18.

Reconn. Consentie par Thierri d'ouzoze au
 favor de M. l'abbé de Bonneombe, du masage et Terroir
 ouzoze. Confrontant avec le masage des Bertrands
 avec les terres du Chapitre de Roders, avec terre de Simon.

Plus la moitié d'un pied a Dourzoze, Comme il est
 donné le tout sous La Censive de cinq Livres dix sols
 Rodannois, trois Livres de Cire, deux Gelines, et pour chaq
 que autres deux Gelines, Le quint des orles, avec vingt sols
 Rodannois d'auapte, en date de La ville de Lapentivole,
 1244: devant M. de No. 19.

Reconnoissance faite par Hugues le Guille
 Damprie

Gayral del bousquet, En faveur de m^r. l'abbé de Bonneville
 De la troisième partie du village d'ampiac, indivis avec
 Pierre et hugues Gayral, Confrontant d'une part avec le
 bois de Carbonnières, d'autre part avec le masage de
 Bague.

Camps Plus d'un pied appelle del Cam Confrontant avec
 le chemin de roder a la grange des, le tout sous la
 censive de la troisième partie de quinze setiers de seigle,
 sous la troisième partie de quinze setiers d'avoine, sous foie
 Rodannois, trois livres de Cive, trois Gelines, avec la troisième
 partie de trois livres de Cive d'auapte en d'alle ou m^r.
 avant l'anticole 13. M. Devant m^r. Dec n^o. 90 . . . 20

ampiac Recomm^e faite par Bernard et Gerard Roux freres
 M^r. l'abbé de Bonneville, d'une autre troisième partie du
 masage d'ampiac, et d'un pied appelle a la Cam sous
 les mêmes confrontations, et redevances que dessus en d'alle
 du même jour et devant le même n^o. 90 . . . 21

idem Recomm^e faite par Pierre Guiral del bousquet
 En faveur de m^r. l'abbé de Bonneville, de l'autre troisième

312

laite du masage d'ampier, leu pied de la Calu
sous les mêmes confrontations Erdevanes que de sus
même date et même n^o 96 22

ampier Reconnoissance faite par hugues Gayrol
du tiers du masage d'ampier, sous les mêmes confrontations
la Censive en date du mercredi avant pentecote 1344
Celle n^o 22

Reconn^{te} Contentie par jean del puech n^o de
Peyresalbes Rodet, en faveur de m^r Labbe de Bonnecombe, d'une
maison et jardin joignant, au terroir de peyresalbes
confrontant avec le chemin de Rodet a mouyrate
avec maisons et terres d'hugues pou demoiseau, sous
la Censive d'une mine de seigle, et une Geline, avec deux
deniers Rodamioce d'auart, en date du mercredi avant
pentecote 1344. Devant m^r de n^o 96 23

Reconn^{te} Contentie par hugues, jean, En faveur
Roumequet de M^r Labbe de Bonnecombe, de la moitié par moitié
du masage del Roumequet, confrontant avec terres de
la Grange d'her, avec le masage de Pouvilhac

Sous la Censive de vingt sols Rodannois, une Livre de Cire
Livre geline, Le quart des bleds, avec cinq sols Rodannois
D'auapte.

Debre
Plus La quatrieme partie du masage de brette
Confrontant avec les terres de l'hopital de St. Jean de
Luiouge, avec Chemin de roder. de la Carter, avec le
Doir d'his, sous la Censive de cinquante cinq sols
Rodannois, une Livre de Cire, une Geline, autre Geline pour
Chaque feu, avec quinze sols Rodannois D'auapte, et sous
La prestation de La quatrieme partie des bleds.

Calades
Plus La moitié par indivis du Terrou de La Calade
Confrontant avec le masage de roumequet et de l'ouppilliac
sous la Censive de huit sols Rodannois, et Le quart des
bleds, en date de mercredi avant pentecote 1544. N° - 21

Baguel
Reconnu faite par papier et demore del Baguel
En faveur de l'abbé de Bonnecombe, du mas del Baguel
situé dans La paroisse d'ampiac, confrontant d'une part avec
terre de noble Hector d'ampiac, d'autre part avec les
masage de Carboneyre, d'autre part avec le masage
del Douquet, sous la Censive de six sols avec cinq sols

314

Rodannois, deux Livres de Cive, deux Gelines, une Geline
pour chaque feu, le quart des bleds, avec dix s^z Rodannois
D'auapte, en date du mercredi avant Pentecote 1544 devant
m^r de no. 25

Reconnoissance consentie par Jean Fontaine
ayme a m^r Labbe de Dounecombe, du masage d'aypela, dans
La paroisse de St. martin, confronte avec le masage
de Langlade, avec le masage de La Sagette, sous la
Censure de deux parts d'un setier de seigle, deux setiers
d'avoine, une livre de Cive, et le quint des bleds en date
du jour avant La Pentecote 1544 devant m^r de no. 26

Reconnoissance faite par Gailhard de La Sandelle,
Pierre Seguret et autres en faveur de m^r Labbe' de
Cros Dounecombe de tout le masage del Cros, confrontant
avec le masage del Gartat, avec le masage del
Cassan, sous la Censure de douze s^z Rodannois, une
livre de Cive, une Geline, et le quint des bleds avec

Une Livre d'auaptes, endant ou samedi avant pentecote
1344 N° 27.

Reconnoissance faite par Pierre Guiral
Guiral, del bousquet lufaruo de m^r l'abbé de Bonnecombe
Cam Guiral d'un pied appelle de la Cam, et de tout ce qu'il possedoit
ampiac d'un pied appelle de la Cam, et de tout ce qu'il possedoit
au masage d'ampiac, sous la Ceuire moirone, avec les
autres tenants du masage d'ampiac, de quinze setiers de
seigle, quinze setiers d'avoine, douze sol rodannois, trois
livres de Ceuire, et trois Gelines, avec une Livre de Ceuire
D'auaptes endant ou mercredi avant pentecote 1344 N° 28.

Reconnoissance faite par Raimond Calcat lufaruo de
Casparou m^r l'abbé de Bonnecombe de la moitié du masage de Casparou
Confrontant d'un part avec le masage inferieur de Casparou
d'autre part avec le masage de madier ruisseau entredeux
Et avec le ruisseau d'umo, sous la Ceuire de huit sol
Rodannois, un setier d'avoine, et une Geline, et pour chaque
maison, autre Geline et sous la prestation de quint de
dior avec cinq sol rodannois, et un setier d'avoine
H

Dauapte

Plus la moitié l'ancien du masage de Cassarou
 Casarou supérieur confrontant avec le masage de Casarou
 inférieur, à avec la rivière de L'averou sous la
 Censive de trois sols Rodamois, une Livre de Cire, une
 Geline, et un setier d'avoine, avec une Livre de Cire
 dauaptes, et encore sous l'aprestation annuelle du quarant
 des bleds en date d'un jour avant pentecôte 1344. No. 29

Etheroys
 Reconm. faite par Guilhaume Carlat de roders
 a m. l'abbé de Donnemoube d'un petit pré situé au
 masage de Etheroys paroise de Balsac confrontant
 d'une part, avec son autre pré, d'autre part avec de
 Ruisseau d'avoys sous la Censive d'un denier rodamois
 avec les deniers Rodamois d'auapte, en date du lendemain
 après pentecôte 1344. No. 30.

Reconnoissance faite par Jean delprat
 seigneur albes
 no. en qualité de tuteur de Bertrand Bastier de Rodam
 d'une maison et jardin au terroir de peyres albes

Confrontant avec le Chemin de roder, a moyrater, avec
maisons et terres d'hugues pour demoiseau, sous la
Censive d'une emme de Siegle et une Geline, avec douze
Deniers Rodamnois d'auaptes, en date du mercredi avant
pentecoste 1344. No 31

Roumequet
Reconnoissance faite par Guilhaume
vedel en faveur de m^r Labbe de Bourneumb, de la
moitie par indivis du masage de roumequet, confrontant
avec les terres del baguet

Dousquet
Plus la moitie du boirdel dousquet, confrontant
avec le masage del dousquet, avec le boirdel Lafaliade
sous la Censive pour tout ce desus, de vingt sols Rodamnois
une livre de orie, et une Geline, une autre Geline pour
chaque feu, et le quart des bleds avec cinq sols Rodamnois
d'auaptes.

Cates
Plus une piece de terre et pres au masage de Lan
Cates, confrontant avec terres et pres de Lan Cates.
sous la Censive de dix sols Rodamnois et le quart
des bleds avec six deniers Rodamnois d'auaptes.

875

Plus La moitié du terroir de Calvadis, Confroutant
 Calvadis avec le masage d'hugues pour, avec les terres de
 Roumequet, sous la Censive indente de la moitié de
 huit sols rodannois, et du quart des blés, avec deux sols
 Rodannois d'auapte, en date du mercredi avant pentecoste
 1344 No 32

Reconn. faite par pierre Tourrel de Salpa
 Loubiere Suraveu de m. Labbe de Bonmumbes des deux quarts
 d'une pie de terre et vigne a la Loubiere, Confroutant
 avec terre de m. Gabelin, et avec terre d'hugues Laguirals
 sous la Censive du quart de six deniers Rodannois
 La moitié des emolument, avec le quart de six deniers
 Rodannois d'auapte

Plus La moitié d'une vigne a la foassenane
 Coassenane Confroutant avec pres et terres des amald avec terre
 de m. Gabelin, sous la Censive d'une Geline, et la
 neuvieme partie de la vendange, avec la moitié de douze
 deniers d'auapte.

Plus La troisieme partie par indivis d'une piece de
 Clapie terre appelee des Clapie, Confrontant avec le Chemin de
 Balsac a Capaignes, et avec terre de m^r Gaubelin, sous
 La Censive d'un Selvo de pomen, mesure de Roders, avec
 deux deniers Rodamois d'auaptes en date du vendredy avant
 Pentecote 1544 N^o 33

Reconn^e faite par Dords petit en faveur de m^r
 L'abbé de Bonnecombe, d'une vigne située a Roa, Confrontant
 avec la vigne de Dords de Salles, vigne d'huques petit, vigne
 de Brenguier Rahou, sous la Censive de vingt sols
 Rodamois, une Livre de Cire, avec trois sols Rodamois
 d'auapte, en date du vendredy après Pentecote 1544 N^o 34

Reconn^e faite par Dords de Labit en faveur de
 m^r L'abbé de Bonnecombe, de la troisieme partie du
 village d'uaifoul, Confrontant avec le masage de Saunier
 avec le masage des bas, avec le masage de Cezars
 sous la Censive de quinze sols Rodamois une Gelime
 une Livre de Cire et le quint des bleds en date du
 mercredi avant Pentecote 1544 N^o 35

Réconnoissance faite par Bernard

Coudere Capelle et Brunguier sa femme en faveur de m^r l'abbé
 Camu de Donnecombe de la moitié par indivis du village de
 Coudere et la moitié par indivis du village de San Camu
 dans la paroisse de Balpau, lequel mas del Coudere
 confronte d'une part, avec terres de Bernard Hugan, avec
 terre de Brunguier de panat, et led masage de San
 Camu confronte d'une part avec pierre Laborio, sous
 la Censive de dix sol Rodannois et une Geline, avec
 deux livres de Cire d'auapte

Quimpereux
 Plus une terre au terroir de rieupeyrou, confrontant
 d'une part avec Sougrud, pied de la grange, et vigne de
 Bernard de Cartat, sous la Censive d'une emine d'arome
 le deux deniers Rodannois d'auapte.

Borio
 Plus une terre au terroir de la Borio, confrontant
 avec le terroir de la Borio, terre des héritiers de
 Pèseygues, sous la Censive d'une emine sponment, eu date
 d'un jour avant pentecôte 1544, acte retenu par m^r
 Sawzits n^o 910

Reconnoissance

houvats Reconnu de la paroisse de Balsai en faveur des Reliquies de Bonneville d'une piece de terre au terroir des houvats dans la paroisse de Balsai confrontant d'une part avec terre de Jean Dourthiac, d'autre part avec terre de Gerand arnaud qui tient des Salvatges.

Plus d'une piece de terre au Cayrou de Bal dans

Cayrou la paroisse de Balsai, confrontant d'une part avec terre d'Hubert pous, d'autre part avec Bernard del Soulié d'autre part avec terre de Pierre Sarayre, et avec le Chemin de Rodier a Balsai.

Plus une piece de terre au terroir des Carzals confrontant

Carzals d'une part avec terre de Gamot Gaithare, et d'autre part Champ de Jean Dourthiac sous la Censive de Bois Cartes de front, deux Cartes d'arriere, avec dix huit sols Rodanois d'aupte au date du vendredy apres Pentecoste 1544. N° - - - - - 37

Outre Reconnoissance

ourozai consentie par Thienne de ourozai en faveur de m^r l'abbé de Bonneville, du masage de ourozai, confrontant avec

822

Le masage de ~~destinat~~, et avec terre du Chapitre de
Rodez, sous la Censive de Cinq Livres dix Sols Rodannois,
trois Livres de Cive, deux Gelins, le pour chaque feu, une
autre Gelme, le quart des sables avec vingt Sols Rodannois
d'auapte enoate ou jouo avant Lafete de pentecote 1544.

Cette No. 38

Reconnoissance faite par Jean Rigal de

place Capdenagut En faveur des religieux de Bonnecombe
dun pied au terroir de Laprade, Confoutant d'une
part avec la terre, d'autre part avec le Chemin de
Pas abouyri, d'autre part avec des heritiers de B.
Segran, sous la Censive d'une Carte d'avoine, avec
huit deniers Rodannois d'auapte, en date du jouo avant
pentecote 1544. No

39

Reconn^{ce} faite par Guilhaume Gravelles, de

goublane Laquatrième partie dun terroir appele de goublane
Confoutant avec le bois de Salvages, et avec la
possessione de pierre de plaganu.

verriere Plus La moitié du bois de Laviniere, de
H.

Confronte d'une part avec terre des Calmel, d'autre
part avec le bois de Bonneombe,

quimpexrous
Plus un pied arimpexrous, confrontant d'une part
avec pied de Briengiere Calmel

Dalsae
Plus une maison a Dalsae, confrontant
d'une part avec la maison de Guilhaume Orcau et
avec la rue qui va a l'église, sous la Courne
D'un tétu d'avoine avec six demiers rodannois
d'auapte.



monterhel
Plus la part d'un pied et d'une terre au terroir
de monterhel, confrontant avec le pied des Castaignes
et avec la Lande d'anguillier, sous la Courne
de la quatrieme partie d'un tétu de froment, mesura
de Dalsae, et dix sept Rodannois, avec la quatrieme
partie de cinq sols Rodannois d'auapte en terre de
meruoy avant pentecote 1544. No - - - 10

com
Reconnaissance faite par Jean Calmel
En faveur des reliquies de Bonneombe, de la quatrieme
partie d'un pied et d'une terre au terroir de monterhel,

sous la Censive de la quatrième partie d'un Setier
d'avoine et de six sols Rodannois, avec la quatrième
partie de cinq sols Rodannois d'auapte

Plus de la moitié de deux pièces de terre à
^{Capvaladene} Capvaladene, l'une coupant avec le chemin de
Capdenaguet, et l'autre avec le Chemin de misserie
sous la Censive d'une Carte foment, et de quarre
des d'hor avec six deniers Rodannois d'auapte.

Plus une maison située dans le lieu de Balzac
^{Balzac} coupant avec le Chemin du foug à l'église
avec la maison de Bernard de Lousanhe, sous la
Censive d'une Carte d'avoine indivise, avec Jean
Ravelles, et Guilhaume armail, avec deux deniers
Rodannois d'auapte en date du mercredi avant pentecôte
1544. No

Recomm. faite par le seigneur de Solaz
^{Solaz} En faveur de m^r Labbe de Bonnecombe, de la
troisième partie du village de Solaz l'arr^e des
mougrazés, coupant, avec les autres deux

Parties du masage avec la foudre des Cubies, avec le
 Ruisseau de la Carles, et avec le masage de Sourillan
 sous la Censive de vingt neuf sots Rodannois, avec
 Cinq sots d'aupre, en date du vendredi apres la
 Pentecote 1344. No - - - - - 12.

Douyspiere
Réconnoissance consentie par Guilhaume
 Gailhardij de la paroisse de Balssa, en faveur des
 Reliquies de Bonneombe, d'une vigne située a la
 Douyspiere, confrontant d'une part avec vigne de
 Guilhaume arnaud, et vigne de Jean Sautard, sous la
 Censive de trois deniers Rodannois, et la huitieme partie
 des rairins

Cotenare
Plus La quatrieme partie d'une vigne au terroir de
 Cotenares confrontant d'une part, avec vigne de Nabole
 vigne de Raymond Gailhard, sous la Censive de la
 huitieme partie des rairins, avec le quart de six deniers
 Rodannois d'aupre, en date du mercredi avant Pentecote
 1344. No - - - - - 13

U

Réconnoissance consentie par
 Garrigue-
 morguil Bernard de Langlade, faisant pour pierre Bon, en
 faveur de M^r. Labbé de Bonnecombe, du mariage de
 Laguarrique morguil, autrement de Langlade, et
 un pied, lequel pied coupe avec pied
 des sourilliers, et avec pied des Capelas, et ledit
 mariage coupe avec le chemin de Roden, et avec
 le mariage de Las Carres, le tout sous la Courne
 de trente quatre sols rodannois, deux livres de Cire
 deux Gémies, une autre Gémie, et une livre de Cire
 pour chaque feu, et le quart des d'leds, le pour
 aupte deux livres de Cire en date du mercredi
 avant l'Ascension 1344. Ho - AA.

Reconn^o consentie par Guilhaume Belmont
 Capaignes
 Lapar^o de Balzac, en faveur de M^r. Labbé de
 Bonnecombe, d'une vigne au terroir de Capaignes
 sous la Courne de la dixième partie de la
 vendange, avec six deniers Rodannois d'aupre en
 date du mercredi après l'Ascension 1344. Ho - AB.

Reconnoissance faite par Nicolas de Bane
 fradelles en faveur de m^r Labbe de Bonnecombe d'un terrain appelle de
 pradelles, confrontant d'une part avec terre des Salvatges —
 avec Lemipreau qui vient des Salvatges, sous la Censive de
 deux setiers de froment, un setier d'avoine, et une Livre
 de Cire avec deux deniers Rodannois d'auapte.

idem Plus une piece de vigne au lieu de pradelles confrontant
 d'une part avec vigne du monastere, d'autre part avec le
 Chemin, sous la Censive de la troisieme partie de la
 vendange et du quint des bleds en date ou mercredi avant
 Pentecoste 1544. n^o 46

Reconn^o Contente par Guy Gours de Cantapel
 Capdenague en faveur de Labbe de Bonnecombe
 d'une maison et jardin a Capdenague sous la Censive de
 sept setiers rodannois, avec deux deniers Rodannois d'auapte —

Plus la troisieme partie d'un bois au terroir de
 Nieupyrans, sous la Censive de la troisieme partie de
 Cinq setiers rodannois, avec la troisieme partie de deux
 deniers rodannois d'auapte en date ou mercredi avant
 Pentecoste 1544. n^o 47

Reconnoissance

Contenu par
 de beq Raimond sapio de Carmaurel, En faveur de l'abbé de
 Bonnecombe, d'un pied de terre aux appartenances du
 village de l'ebèr, Confoutant avec le masage de
 anglade et terre de Salvatger, sous la Censive de
 douze deniers rodanois, et de la quatrième Gerbe, lu
 date du vendredy asant la pentecote 1344. No. 48

Reconn^o

Contenu par Bernard hugon de
 Louvros mas Louvros en faveur de m^r l'abbé de Bonnecombe de
 la troisième partie de la moitié du masage de Louvros
 Confoutant avec de Claus de la grange, avec le
 masage de plaguetin, et terres de Bonnecombe, sous la
 Censive d'un setier de froment, deux livres de Cere, et une
 Geline, et de quint des ordes et de la vendange, avec
 douze deniers d'auapte, et cest pour l'apant du seigneur

Dalsca Plus une piece de terre dans l'ad paroisie de
 Dalsca, Confoutant avec signe de Guilhaume Gailhard
 le vignes pierre navettes sous la Censive d'une Geline
 avec douze deniers rodanois d'auapte.

Plus deux pieces de terre au local de La Vilouppie
 Velouppie. L'une confronte avec Lou mas de Loumas, avec le
 masage de plaguesin, et terre de Guilhaume Gard,
 L'autre confronte avec led masage, et terre de Oranguie
 de Hannes, sous la Cuisse d'une livre de Cire, le
 quint des orles, en date du jour avant l'apentecote de
 l'annee 1544. N° - - - - - Ag

Reconnoissance faite par Ornard rouquier
 Panat. En faveur de M. Labbe de Bonneombe, de la moitie d'une
 maison au Chateau de Panat, confrontant d'une part
 avec maison Hugues sous demoisau, d'autre part avec la
 maison Hugues Clerque.

Plus un jardin al Dal confrontant d'une part
 Dal avec pierre Cluzel.

Plus une vigne au Champ de Dramel, confrontant
 Dramel d'une part, avec vigne de Ornard Oranguier.

Plus une piece de terre a La Sesque, confrontant
 Sesque d'une part avec le bois de Oranguier Segui, d'autre
 part avec Hugues sous, avec le Chemin de la palme

Et

Sous La Censive tout tout Ce dessus de vingt un sols
 Rodannois, avec deux sols Rodannois d'auant l'indalle
 du vendredj apres pentecote 1344. No 50

Reconnoissance, consentie par Raimond
 Crous ^{Crous} _{ourozai} Raquie, et pierre Cayrol, en faveur de m^r. L'abbé de
 Bonnecombe de la moitié ou masage de La Crous et
 le quart des prés d'ourozai, confrontant d'une part
 avec la grange d'his, terre de l'hospitat de J. Jean de
 Linouge, sous La Censive de quarante cinq sols
 Rodannois, une livre de Cire, une Geline, et le quart
 des fruits et d'aler. avec six sols Rodannois d'auant,

Plus deux seteres de terre pour faire bois,

^{idem} **Plus** un pied au lieu contenant deux journaux
 sous La Censive de cinq sols Rodannois et une Geline
 et l'auant stipulé par les anciens titres indalle
 du mercredj avant pentecote 1344. No 51

Recom^e consentie par Guilhaume vicede de
 Noumequeul en faveur des religieuses de Bonnecombe
 &

De la moitié par indivis du masage de Roumeques
 Confondant avec les terres del Masquel,

Plus La moitié du bois del Bouquet Confondant
 avec le masage del Bouquet, avec le bois de la
 Calvade, sous la Censive de vingt sols Rodannois, une
 Livre de Cire, & une Geline, & une autre Geline pour
 Chaque feu excepté un, et sous la prestation de la
 quatrième partie des fruits avec cinq sols Rodannois
 d'auapte

Plus La moitié du terroir de Calvadis Confondant
 avec le masage d'huques pour, avec les terres del
 Roumeques, sous la Censive indivise de la moitié de huit
 sols Rodannois, et la quatrième partie des blés avec la
 moitié de deux sols Rodannois d'auapte.

Plus une piece de terre et pré au masage de la
 Cases, Confondant avec les terres du masage de la
 Cases sous la Censive de six sols Rodannois, et le quart des
 blés avec six deniers Rodannois d'auapte en dalle du
 mercredi avant pentecôte 1544. No - - - - - 52.

8

839.

his

Réconnoissance

Consentue par Guilhem de Nave, Raimond Basse de Balpai, suraveu des noble Dame Munguier, Demoiselle, Cospigneur de panat, de la troisième partie pas indivis d'un pied et terre, au territoire de la dans, contoulant avec pied et terre d'astrie fancez pied et terre de Raimond Salles de Ladrite ou fig de panat, pied de Raimond de Truits et terre de pierre de sous la Censive d'une Geline, et de quart de bled, avec deux sols Rodannois d'acapte en date de l'an 1384 No 53.

Recom.

Caparou

Consentue par Pierre de Caparou suraveu de m^r. Labbe de Bonneville, du village de Caparou Bas, sous la Censive de trois sols Rodannois, une livre de Cire, une autre livre de Cire, et une Geline pour chaque feu, et pour le quint de tout des bleds, avec une livre de Cire d'acapte, en date de l'an 1380 No 54

Recom.

Orignieu

Consentue par Jean abbe suraveu de m^r. Labbe de Bonneville, de la moitié du village de La Orignieu, dans la paroisse d'abbas, contoulant avec

Et

Le masage de Esmualles, avec le terrain de Labrolio
 Nuisseau entredens, avec les terres de Radreute sur de
 Mengayrie, et avec le chemin de Rodiz a villefrancke,
 avec terre de Radreute de Raimond de novreglyo, avec le
 Nuisseau qui vient de Laplanquette, sous la Censive
 de bente deux sols Rodannois, demij Livre de Cire, et
 une Geline, pour chaque feu une Livre de Cire, et une autre
 Geline, et le quint de tous Bleds, avec demij Livre de Cire
 d'auxptes, en date du 11^m Mars 1398. devant m^r andré not^e

91^o

55

Pradarie
 Reconnoissance faite par Raymond
 Seyre, Douche de Rodiz, pas indivis avec Astrague femme
 de Jean Laquilhaunie, en faveur de m^r l'abbé de
 Bonneville, d'un pied a La pradarie parroisse de
 martin de Limouge, confrontant avec pied de Guy
 mandarielle de flarac, et avec devois du masage de La
 Pradarie, avec terre de Guy visbae.

idem
 Plus une maison appellee La Grange, avec
 masage de La pradarie, confrontant d'une part avec
 &c

~~ms~~

Carat des heritiers de Gaithard prochie, sous la
 Censive de tout de vingt Cinq sols Rodannois, avec
 six deniers Rodannois d'aupres, en date du 2. juillet
 1399. devant m^r andre n^o 90 56

Recognition Contente par Jean
 Gache deyrat, du Bourg de Rodier, en qualite de procureur
 fonde de Brunguier son pere, d'une vigne aux appartenances
 de Capdenaguel, et au territoire de La Gache Confond
 de deux parts, avec vigne dud Neumoishaut, et avec vigne
 de noble armand de panat, sous la Censive d'une geline,
 et sixieme partie des rairins, avec deux deniers Rodannois
 d'aupres.

Sus autre vigne appellee de paymaynade, Confondant
 Paymaynade avec vigne de Jean Jarlas, qui est de la directe dud
 monastere, vigne dud s. de panat, Neiscaud, uolperlier,
 vigne de Jean Cantapel, de la directe de m^r Rodann
 vigne n^o sous la Censive d'une Carte de fomen
 mesure de Suffepere, avec trois deniers Rodannois
 d'aupres.

Sus une piece de terre appellee deoubet, d'au
 H.

La paroisse de Balsa, Confrontant avec le Chemin
appelle La Traje, avec terres, et Bois des Salvages

Domes entredeux, terres de Guilhaume Pradel, de la
directe ouf. de La Orungayrie, et terre de Guilhaume.

Projet. Sous la Censive d'un setier de seigle, et d'un setier
d'avoine mesure de ruffepierre, une gelme, et une livre de
Cire poids de Noder, et la quatrieme partie de la

deuxieme, avec deux deniers rodannois d'auapte en date du

26^e avril 1599 devant m^r Audé n^o 90 57.

Reconnoissance Contente par Jean de Baus

Carte de Balsa, en faveur de m^r l'abbé de Bonneville, de la

Troisième partie indivise du territoire de la Carte, autrement

de Lapenne del Bruel, et del Joulaireng, dans la paroisse

de Balsa, Confrontant avec le pré ou le monastere, avec

Le ruisseau qui descend de Salvages, entrant dans le ruisseau

Daoy, terres du masage de la Sirventie, ruisseau entredeux

terres du masage de plaguesin, et Bois des Salvages

Sous la Censive de Bois Carte, et deux doubles Cartes

de pement mesure de Balsa, Cinq quartiers de Cire

Poids de Noder, une gelme, et trois deniers Rodannois

&

Sous la Cinquieme partie de fruit, avec la
troisieme partie indivise de six sols Rodamnois d'auapte

Plus une vigne située au terroir de Douy sieyre
Douy sieyre
Confrontant avec vignes de pierre nouvelle, de la dime du
Chapitre de roderz, sous la Censure de trois deniers Rodamnois
avec trois deniers d'auapte.

Plus une vigne a Douzelieyre, Confrontant avec
Douzelieyre
vignes de Bernard Tenel, vignes de pierre, malaterre, pres de
Douzelieyre, et avec les possessions du monastere, sous la
Censure de la Cinquieme partie de la vendange, et autres
fruit, et un denier Rodamnois, en date du 14^e avril 1399
devant m. andre no. 80 58

Recom^e Consentie par Brenguier de Brane de
Clapie Dalpae, en farnu de noble pierre de Douery de Catmond
de Blamar, d'une vigne appellee Lou Clapie, Confrontant
d'unepart, avec vignes de Brenguier de Brane, de la
dite de Donnoumbe, d'autre part vignes de Brugue veuve
de Raymond de vas, d'autre part, vignes de philippe
sous la Censure d'un Setier de vin, et une Coupe, avec
quatre deniers d'auapte En date du 20. 8^{me} 1402 devant

m^o Banois us

59.

Plus un petit Cayeu Couvert de parchemin, de font
Les titres suivants



1^o une Reuonoisane du masage de Natounieres
Natounieres
Consente en faveur de M. Labbe de Bonnecombe, pasteur de
de Calmes. Confrontant avec le masage de La falsade,
avec le masage de Calmes, avec le terroir de Caladis
sous la Censive de toute s^{te} Rodamois, une Livre de
Cire, et une Geline, le pour chaque feu une autre Livre
de Cire et une geline, excepte un, et le quart de s^{te}
avec dix s^{te} Rodamois d'auaple

Plus le terroir de piech de s^{te} sous la Censive
Piech de s^{te}
de cinquante s^{te} Rodamois, une Livre de Cire, une Geline,
une autre Geline pour chaque feu, excepte un, le quart
des s^{te} avec quinze s^{te} Dauaple; lequel terroir
confronte avec le Chemin de Rodet a mouyrazé, et terre du
Seigneur de Druette.

Plus un pied appelle prat Riol, confrontant avec
Prat Riol
Champ de Caladis, avec le masage de Calmes, avec le
Et

masage de Soulpilliac, sous la Censive d'une Livree de
Cire et source s'obe

Calmet Plus la moitié du masage de Calmet Confonant
avec le masage de Soulpilliac, avec le Champ de la
Calpade, avec le masage d'albiquet, sous la Censive
sous la moitié de huit setiers de seigle et quatre d'avoine
avec deux sols d'aupate

Calmet Plus l'autre moitié du masage Confonant avec le
masage de Soulpilliac, avec le Champ de la Calpade
avec le masage de l'Oraguet, sous la Censive de deux
setiers d'avoine et le quart des Bleds en Daille ou Vendreby
avant Pentecôte 1344.

idem 2^o Reconm^o du masage de Calmet, et des Terres
depuis desse en Daille de l'an 1402 devant m^r Guibert
H^o.

idem 3^o Autre Reconnoissance du masage de Calmet
attenué pas autre no^o. En l'an 1398.

idem 4^o Et autre Reconnoissance du même masage en Daille
de l'an 1296. Sur Caye Cotte H^o.

Reconnosance

Pradines Bernard du masage de pradines, parroisse de St. martin de
 Caupelade Linoage, Guilhaume Guy, hugues et jean oridouye
 freres, et Bernard fernan, luyaveu des reliquies de Bonnuombe
 du masage de pradines, et d'une piece de terre appellee de
 La Caupelade situee au dessus du chemin de druelle
 a St. martin, lequel masage de pradines confronte d'une
 part, avec les terres du lieu de druelle, ruisseau
 entredeux, et avec terres de la directe de l'hopital
 d'aubrac, et d'autre part avec terre de pierre Bernard
 de la directe du seigneur de druelle, avec le chemin de
 Nouel au pont de moyrater, avec terres de Calmel
 appellees perusse, avec le chemin de druelle, a St. martin,
 d'autre part avec ~~le~~ du seigneur de druelle, sous
 La Censive de fois ante huit sols Rodannois, Cinq Livres.
 de Cire, et quatre Gelines, et une autre Geline pour
 Chaque feu le quart des bleds, avec quinze sols Rodannois
 Et une Livre de Cire d'auapter En dalle du second.
 Mij mille quatre cents Neuf devant m^r Baldoon
 N^o H^o

Reconnoissance

Consentie par
 Jean Delbes, le Ruard de la femme, en faveur de m^r. L'abbé
 de Bonneville, de deux vignes joignantes situées, aux
 appartenances ou mariage de Doussiliezres parroisse de
 Balzac, sous la Cuisine de deux setiers et une emine de
 vin, avec deux deniers. D'auant en date du 22^e 7^{bre} 1413
 devant m^r. Baldouin H^o 11^o 62.

Reduction

faite par pierre de Comba-abbé
 de Bonneville, en faveur de Jean et Bernard Cayrolle
 de la Cayroulie des redevances qu'ils luy estoient tenus d
 la maison ou terrou appelle le Camp de Las Teuliezres
 confrontant avec le Chemin appelle de las peyras
 plantada, tendant de valady jusques a une borne plantee
 sur led Chemin, et de la Confronte avec terre de Jean
 abbas, de la directe du Chateau de Jalles, Couleau, et avec
 le Chemin de Jory a mouyrazés, et autres confrontations
 a la Cuisine annuelle d'une Carte pomené, et trois
 cartes d'affoine, et autres droits Seigneuriaux en date du
 28^e 7^{bre} 1439 devant m^r. amal H^o 27^o 63.

Le Camp
de las
Teuliezres

Quien
Cas
oulu

Chapitre 5^e Liasse Cinquieme

Des Lausimes & autres adiminucules

Vente faite par Raimond Gach de Sourthiac, & Guilhaume, pierre et Barthelmeiz Mayset freres du masage de Lauviol, La moitié indivis avec de Terrou de Laplanole, et mas del bosc, et Sourthiac, avec Déclaration qu'ils tiennent de l'abbaye de Bonnecombe & qu'ils sont sujets a la Censure desis deterré de Reigle en date de l'an 1294. n° 1

Lauviol
Laplanole
Bosc
Sourthiac

Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe a Brengues amours, d'une maison et jardin qui Couffoulent avec Guy de Broques, et de Terrou de Brengues, en date de l'an 1302. n° 2.

Pinet
Canarou
ouliere

Ortel passé avec Le sieur de Solnic, et les religieux de Bonnecombe qui, prout l'usage de l'abbaye.

La propriété des masages de Guisard, Casarou, et de
oulmiezres, sans date No.

Lausime fait par l'abbé de Bonneville a Jean
Casarou orthai, de Balzac, d'une terre a Casarou, sous la Censive
de deux Cartes de fument, en date de l'an 1312. No. 3.

Vente faite par pierre marly a Guilhaume deffet de
Des la moitié du village del Or, dans la paroisse de St. martin
mouvant de la directe de Bonneville, en date de l'an
1315 No. A

Lausime fait par l'abbé de Bonneville a Jean orthai
Casarou de la quatrième partie du village de Casarou, et d'une piece
Casarou de terre au terroir de Casarou, sous la Censive de deux
Cartes de fument, et Cinq deniers Rodannois, en date de l'an
1317. No. B.

Lausime fait par Le Sieur de Bonneville, a Jean
Gache Regi de Muzpuls, d'une vigne au terroir de Gache
sous la Censive d'une Gelme, et la dixième partie de la
vigne ange, en date de l'an 1317 No. C.

Vente faite par domard, a Guilhaume Brandoyre
Longagne de la moitié pas indivis, du terroir appelle de Lar

Cambou
Pradine
Causlade
 Longaquies, et des terroirs de Cambou, de Pradines, et
 d'une terre appellee La Causlade, le tout de la directe
 de Bonneville, sous la Censive de deux Chartes de Bonmont,
 de six sols huit deniers Nodannois, une Livre de Coie, une
 Geline, le quart des blés, avec deux sols Nodannois
 d'aupres, en date de l'an 1317 N^o 7.

Walsai
 Lausime fait par les religieux de Bonneville a Guilh^m
 Cartat, d'un pied a Walsai, en date de l'an 1317 N^o 8.

Woulatiere
 Vente faite par hugues girardie's a Bernard hugonnet
 de deux pieces de terres au terroir de La Woulatiere,
 parroisse de Walsai, sous la Censive de demij Livre de
 Coie, et le quint des blés a l'abbaye de Bonneville
 en date de l'an 1337 N^o 9.

Crouvi
Walsai
 Partage entre Raymond Taberne, de Mondatasai
 la pierre Taberne, de certains biens, situez a Crouvi
 et a Walsai, tant dans la directe de Bonneville, en
 date de l'an 1349 N^o 10

Bousquel
 Vente faite par Jean Gaffier de Nodiz, a Pierre
 Guiral, d'un bois situe aux appartenances del Bousquel
 dans la directe de Bonneville, sous la Censive
 &

de Cinq s^{ols} Rodannois, et deux s^{ols} auapte l'indate de
 Lan 1344. n^o 11

o Lausine fait par l'abbé de Bonnecombe a osernard
o Calmele, de deux pieues de terre au Camp Rodannois. l'indate
 date de Lan 1344. n^o 12

o Vente faite par osernard Capelle a pierre orgués de
 Capdenoquet, d'une maison, Cahal, et jardin poiguan
 tant de la directe indivise de l'abbaye de Bonnecombe
 tout signeur de parant, sous la Censive de Cinq s^{ols}
 Rodannois, endate de Lan 1351. n^o 13.

o Lausine fait par le Sire de Bonnecombe, a hugues
o hugonnet de Balsac, d'un pud et terre au terroir de
 La Loubatieyre parvoise de Balsac, sous la Censive
 de deux s^{ols} et de Cive, et la quinte Gerbe, et huit
 deniers Rodannois, d'auapte indate de Lan 1357. n^o 14

o Vente faite par pierre Sigal de Balsac, a hugues
o hugonnet, d'un pud et d'une pieue de terre au terroir
 de La Beloutieyre de la directe de Bonnecombe en
 date de Lan 1357. n^o 15
 S

curie
 Vente faite par Pierre Gath a Bernard Delmas
 de Cantapel, d'un preb tite a la vicie d'ausilijre
 are de lausine fait par l'abbé de Bonnecombe en date
 de l'an 1561. N° 16

pradarie
 Lausine fait par l'abbé de Bonnecombe a Gaugie
 fille de Bernard, d'un preb a la pradarie et de
 la quatrieme partie d'une maison et jardin appellee la
 finial en date de l'an 1563. N° 17

Walpae
 Lausine fait par l'abbé de Bonnecombe a Jean Vassal
 d'une maison, hay, et jardin au lieu de Walpae, en
 date de l'an 1567. N° 18

Pinsonesques
 Lausine fait par l'abbé de Bonnecombe a Pierre
 hugonnet, d'une vigne au terroir de pinsonesques, en
 date de l'an 1567. N° 19

voysijre
 Lausine fait par l'abbé de Bonnecombe a Brevet
 Gailhard, d'une vigne a la voysijre, en date de l'an
 1567. N° 20

Panal
 Lausine fait par l'abbé de Bonnecombe a Jean
 Cambesford, d'un Carat au Chateau de Panal sous la
 curie de quatre sols six deniers Nodamois en date de

fontaine
 Accord entre Raimond Riordj, et m^r. Dringuier Gaillard,
 araison d'un pied au masage de La fontanelle, avec declaration
 quiel releve de Bonnecombe en date de Lan 1396 No 22.

apital
 L'ausine fait par le Sire de Bonnecombe, a Michel
 Lantar, a Bernard, et Jean arie freres, d'une piece de terre
 au masage d'ayfiats, pres le moulin d'anglade, en date
 de Lan 1428. No 23

Bouffiere
 L'ausine fait par le Sire de Bonnecombe a Jean
 Gransaigne, d'une vigne a Balsac, et au terroir de La
 Bouffiere sous la Cure d'une Carte de foyment, en
 date de Lan 1438. No 24

ampiac
 L'ausine fait par le Sire de Bonnecombe, a m^r Durand
 Verian Curé d'ampiac, d'un lopin de vigne aux app^{es}
 d'ampiac, et au local del Clapié en date de Lan
 1448. No 25

Carbonnières
 L'ausine fait par le Sire de Bonnecombe a Durand
 Aubray, d'un lopin de bois, dans la paroisse d'ampiac
 & au terroir de Carbonnières, sous les Cures
 anciennes et le quart des bleds en date de Lan 1449 No 26

Coulombie' Lausime fait par le Sire de Bonnecombe à
 Antoine Turq d'un bois et d'une terre au Coulombie', en date
 de Lan 1449. N° 27

Pelaquie' Lausime fait par le Sire de Bonnecombe à Steinne
 Le Jean Ouzouai, d'une piece de terre au pelaquie', sous les
 Censives coutumier et le quart des bleds, en date de
 Lan 1451. N° 28

Clapier Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe à Jean Vaquie'
 d'une vigne par Lay acquise de m^r veriau Curie d'ampiac
 située au Clapier', en date de Lan 1455. N° 29

Praie Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe, à Pierre Habee
 d'un journal de preé a la prade, de honnet, en date de lan
 1463. N° 30

Bespouliere Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe, à Antoine
 Terrel de Balpai, d'un pied au terrou de Bespouliere
 en date de Lan 1475. N° 31

Anglade Lausime fait par le Sire de Bonnecombe à Gode
 Guiral d'une piece de terre aux appartenances du masage
 d'Anglade, sous la Censive des six moutons dor, un setau
 deux Cartes de Seigle et le quart des bleds en date

de l'an 1479 n°

Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe a

Castan m. Jean de Fayet prieur, d'un pied au terroir de Castan

En date de l'an 1480 n°

Lausime fait par le Sire de Bonnecombe, a Jean

viguier d'un vignon au terroir de la vignière prieur

Walpa, sous la Censive de deux Cartes de Bonne, m.

date de l'an 1492 n°

Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe a Guilhaume

Longaigne Gaffard de druelle de sept Cartes de terre, qui a été

de Guilhaume gaffard, d'Antoine Boularot, et de Guilhaume

Calmet appelle La Longaigne, Coufontant au de

Chemin de Nodiz a Villepauhe, terre de Jean maraich

Et de deux parts terres de Calmet, sous la Censive

avouerie et de quart des bleds, en date de l'an

1499 n°

Calmet Lausimes de certaines possessions, au masage de

Calmet en date de l'an 1503 n°

puet Lausime fait par le Sire de Bonnecombe a Jean

~~hugonne de Capdenague d'une piecé de terre au
Pueh en date de l'an 1513 91°~~

tricharie
Lausime fait par le Sire de Bonnecombe, a
jean et hugues Calmettes, d'une piecé de terre au terroir de
La tricharie en date de l'an 1515 91° 37.

Bothe
Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe a dorde
mouyset, munie d'anglade, d'une piecé de terre au terroir
de Bothe en date de l'an 1515 91° 38.

Noumequet
Lausime fait par l'abbé de Bonnecombe, a un^{er} de more
Enjalbert pretre de s. martin de Sinoage, d'un pres
aux appartenances de Noumequet, appelle La Salle
En date de l'an 1516 91° 39.

Senhioles
Lausime fait par le sire de Bonnecombe a jean Goffard
Dadniau, d'une piecé de terre a Senhioles en date de l'an 1516
91° 40.

Landes
Lausime fait par le sire de Bonnecombe a antoine
ourozae, d'une piecé de terre au terroir de Landes
En date de l'an 1516 91° 41.

850

Lausine fait par le Sire de Soumeombe et
doyseigne Antoine izie d'une signe dans la parroisse de Salpa, et
au signoble de la doyseigne, en date de l'an 1516 90.

Lausine fait par le Sire de Soumeombe, a Jean Pradon
doyseigne d'une piece de terre, et d'un jardin aux appartenances
doyseigne en date de l'an 1517 90. AA

Lausine fait par l'abbé de Soumeombe a Pierre Boulard
Carboumeyres d'un bois a Carboumeyres Pres le mas de Lavergne
En date de l'an 1520 90 AB

Lausine fait par le Sire de Soumeombe a Pierre
Brelze Garrie del mar de vaysse d'un pied dans la parroisse de
P. martin de Limouge, et au terroir de Brelze en date de
Lan 1524 90 AC

Lausine fait par l'abbé de Soumeombe a Jean
Fourest Noboèsq de panat d'une signe aux appartenances du
Chateau de panat, appellee Cambromels en date de l'an
1557. 90 AD

Jugement interlocutoire du Senechal de Rouergue
Le Sire l'abbé de Soumeombe, Contre Les habitants
de Lapradarie, qui asant dire droit, ordonne la
Cour Le Sire l'abbé de Soumeombe

verification sus-jetz en date du 21. Mars 1587. 91^o 47^o.

Arpentement des biens dependant du domaine

hier fait en l'année 1630 91^o 48.

Chapitre

Liasse Sixieme

DES aords, Compositions &
Transactions

gourzai
gourzai
ACCORD entre l'abbé de Bonnecombe et de sa veuve de raymond Garrigue, par lequel il est convenu que les masages de gourzai, et gourzaiet appartiennent à la maison de Bonnecombe en date de l'an 1227 No. 1

Guinestet
Launier
ACCORD entre le Sire de Bonnecombe d'une part, & B. Beque de Rodiz d'autre a raison des Contestations qui ont eue ensemble a cause des masages et de guinestet & Launier parroisse de mouyrazès, par lequel il fut convenu que ladite desd masages appartiennent à l'abbaye de Bonnecombe, en date du mois de juillet 1241 No.

Accord Entre Les Religieux de Bonnecombe d'une
 part, et Demard de Xarroque d'autre part, par lequel il est
 convenu qu'une vigne située a lui doit appartenir a led
 abbaye ainsi que tout droit de passage, en date de l'an
 1242 n^o 3

Accord Entre m^r Brenguier de Daviere, prieur de
 Caparou Clairveaux en rouergue, d'une part; & Les Religieux de
 Bonnecombe d'autre part, par lequel il est convenu que l'on
 termine les differents qu'ils avoient ensemble, led prieur de
 Clairveaux, cede ausd Religieux de Bonnecombe, l'atle fief
 & vicairie, du masage de Caparou; & Lesd Religieux
 Cederent ausd prieur de Clairveaux, cinq vignes situées ausd
 lieu de Clairveaux, led acte en date de la ville de J. Perre
 1244. n^o A.

Accord Entre frere pierre Cadrien, Recteur de la
 maison des Sauvages ordre de Gramont En rouergue d'une
 part; & Elias de Caspaignes Demoisneau, sur les differents
 qu'ils avoient ensemble, araison du masage d'ayssiats
 led acte extrêmement devore par l'injure du tems

Indalle de Lou 1270 n°

Accord entre pierre Destaing et seol de froualquier
 Comte Le contenu testamentaire, de feu hugues Comte de Norder d'une
 Sallu. d'ordre part, le Abbe de Bonnecombe d'autre, dans lequel, est
 approuve. transcrit une transaction qui avoit été passée entre led
 seigneur Comte et les religieux de Bonnecombe, de laquelle
 il resulte que les herbages et pavaiges du Causse de Saller
 ou bras de s. Germain, et d'ayssener, doivent appartenir par
 indivis au seigneur Comte, et auxd Religieux, ainsi que les
 Cabanne des bergers, et des bestiaux, et l'usage des eaux
 le bois, que sur le masage de bresil parvoise de rignac
 led. seigneur Comte aura la quatrieme partie de la d'ite,
 ainsi que sur le masage de la Gardere, et les autres
 trois parties dud masage appartiendront au Bonnecombe;
 que le masage d'honet appartiendra en seul au seigneur
 Comte, que le masage del rouyre situe entre tremouillet
 la varielle, appartiendra au Couvent de Bonnecombe, sans
 que led. seigneur Comte y puisse rien pretendre, que le
 masage de la Capaigne situe dans la juridiction du
 Chateau de Camboulas appartiendra au seigneur Comte,
 que trois pieces de terre a oblin, Latu et freg. dielles

appartiendra au entee aud bonmeombe, que l'alté de Galabruune appartient a bonmeombe, sans que led seigneur Comte puisse y pretendre, ny que ny tailles

Que Les Religieux de bonmeombe Renouent a la Censive qu'ils avoient sur un jardin a rodéz, qui avoit appartenu a raymond Capelle def. amant, et que led seigneur Comte approuve et Confirme en faveur desd Religieux de bonmeombe, toutes les acquisitions qu'ils avoient faites dans la juridiction, led acte en date du jour de St. Barnabe 1255: et Ratifié par led f. ex. autheur testamentaire, l'année 1276. N^o 6.

Transaction. Entre astruc abbe' de bonmeombe & Les officiers de peyruse, devant m^r. Le Senechal de rouergue sur ce que led abbe' pretendoit que les officiers de peyruse impiroient sur la juridiction d'his, soutenant, et en possession memorial de faire punir les delinans de ladite Grang, demandant la restitution de la somme de desus de pois ante sole, que lesd officiers de peyruse avoient exigés, de certains quidans, qui avoient volé du bleis a la Grang d'his, sur quoy led Senechal, apres avoir

origines des parties et certains temoins, avoit declare, que ce
 qui a été pris a raison de dixis Coins dans Lad Grange
 appartiendra aud abbe, qui en luy rembourera les six ans
 sols et La moitié de ce qui esde Lad Soume, Les
 acte en date de Lan 1285. et du maroj avant La feste
 St. Barnabe, apote N.° 7

Transaction papie en consequence d'une

his

Ordonnance Sentence arbitrale, entre henry Comte de Roden, et L'abbé de
 Paymaynace Donnomb, par laquelle il est convenu que led Seigneur
 de Donnomb, jouira des justies, et droites relatives
 a ses terres, sur La terre d'his, dougaunes, paymaynace,
 Castar, Lendore, Le mande Lendore, pouget, Labastide,
 Gargaros, Castar, Lendore, Le mande Lendore, pouget, Labastide,
 freymajous, Gargaros, freymajous, soyri, La gimeste, et autres, avec
 la gimeste Confirmation en La maintenue des susd effets, en date
 de Lan 1287 91° 8

Accord entre L'abbé de Donnomb et hugues pons.

Capdenaguet Demoiseau, par lequel il est convenu que led abbe de
 Donnomb a La droite sur un pre, situe au lieu de
 Capdenaguet En date du dimanche avant La naitivite de
 La verge 1303 91° 9

Transaction

Entre Bernard pavlagrac
De Dieu Comte d'Armaignac pere et legitime administrateur
de Jean Comte de Rodetz, d'une part, et l'abbé de Bonnecombe
d'autre part, par laquelle led'abbé, fit hommage, au
Seigneur Comte, de sa terre d'his avec toute justice, reserve
seulement au Seigneur Comte le droit de ressort et de Superiorité
Led'acte en date delan 1518 et avant la feste de S. Luc
devant m^r Hector Jean n^o de Rodetz 9^o 10

sinaspar

ACCORD Entre l'abbé de Bonnecombe d'une part, et
Raymond Bertraud freres d'autre part, sur les differents
qu'ils avoient d'un prez appelle sinaspar, par lequel avec
il feut convenu, que led'prez est mouvant de la directe
dud' monastere, lequel prez est situe dans la parvoisse de
Limours. en date du mercredi avant S. Marthelemy 1547
devant m^r Savois n^o 91^o 11

Transaction

Entre l'administrateur de l'hopital
de Rodetz, d'une part, et les Religieux de Bonnecombe
d'autre part, a raison de certains differents qu'ils avoient
ensemble, que pour les terminer, il feut convenu, que lesd'

858

Religieux de Bonneville, Bailloint a titre de change
 au d'hopital, Leu part de Seigneurie indivise du masage
 del Caquel, et Le procureur de L'hopital Bailia Lu,
 Contre, Le change, ausd Religieux, Le mas Del Clapie, Le
 mas de La Melouteye, fief, alle, vicairie, et pagerie de
 masage, Le masage de La Carde, Le masage del
 Rouan, albarde. Cave, vignal de rieuzyrous, Cambou
 de pradeller, et Salbarde, et Generalement tout ce que
 avoit dans La parroisse de Balpae, et Lesd Religieux
 luy Comptent pour droit de retour Laf. de neuf
 Livres en date de, Lan 1348. 91^o - - - - - 12

ORDONN^{ee} De Jean Conte d'armagnac, qui Decharge
 Les habitants d'hi, de faire quel et garde a La maison de
 fures mineurs de Nozer, a Commanee d'au deux ans, a Compt
 de La date de Lad ord^{ee}. Laquelle est du 11. Janvier 1373
 Cotee 91^o - - - - - 13

PERMISSION donnee par L'abbé de Bonneville
 aux habitants du masage de Calmet, de Batio une
 forteresse en forme de touw, sans Cependan entendre porter
 &

aucune atteinte à sa justice, et à ses droits Seigneuriaux
 En date du 9^e avril 1594 N^o 14.

Transaction. Entre l'abbé de Bonnecombe
 Et les habitants et manant de magim et his par,
 Laquelle ils acquiescent aux arrêts de parlement, et aux ordres
 ou sommés ains députés par lad^e Cour, par lesquels ils demeurent
 condamnés, de payer perpétuellement à lad^e abbaye de
 Bonnecombe le quart, quint, sixieme, demy quart, demy
 quint en gerbe, de tout les blés et avoine, en date de
 Lan 1496 N^o 15

Appellation faite par le graing^e d'his en
 maintenue son droit de juridiction, pavage, et passage
 des bestiaux au lieu appelle del par, en date de Lan
 1590 N^o 16.

Sentence du Senechal de rouergue Entre m^r
 l'abbé de Bonnecombe, Contre Pierre pougel, Jean maret
 Et Antoine Rouquette, et messeigneur éveque de Nodet
 Tenantiers du terroir del ouguel, situé dans la par^e
 del Las, par laquelle ils sont condamnés, a

Page au d'icelluy abbé La Censuré de vingt un sols rodannais
 & deux s'etiers d'asone peluque mesure de Roderz, et le
 quart de s'etiers et ce relativement aux titres et humoifans
 du fief del Bruguel, qui delaxe led'icelluy Evêque de Roderz
 de lademande aux faitte par lesd' poullet, maxel, et Rouquette
 Laboueurs du message de monteb, Lad' Sentence en date du
 11^e juin 1588. N^o - - - - - 17

Relation de m^r. vignier n^o. de Valady, et m^r.
 Boutel n^o. de Laussaigne, Bouleindu de Bonneville
 Contre Lf. naama Simehole de Calmel, avec une Copie
 de Courtois qui se fit avec Lf. trichevie, ancien fermier
 d'icelluy et autres pièces relatives a cette affaire, Lad'
 Relation en date du 28^e juin 1555. Le tout attaché ensemble
 Cotte N^o - - - - - 18.

Transaction entre messire antoine de Giescard de
 La Bourville abbé de Bonneville, & Lf. Jaques portuy
 de mourazat un des gens d'armes de la garde ordinaire du
 Roy de laquelle il résulte que led'icelluy abbé d'icelle
 nouveau Cens. au d'icelluy de mourazat toutes les Chammes les
 possessions qui a au fief d'ourazat, plus toutes les possessions
 que son père possedoit au fief de La Bertrandie sous la fief
 portee par les anciens titres, & d'autant que suivant lesd'icelluy
 titres led'icelluy fief possedoit par led'icelluy portuy d'icelluy

~~au Champard a Raison de La quatrième gerbe, Le Susd~~
 Champard. fut affranchi moyennant La Censive de Cinquante
 quatre Setiers de Mes froment mesure de Rodéz, portable au
 Château d'ici a Chaque fête St Julien outre L'égard de
 La Censive ancienne avendrait de Lods. au apte Justice haute
 moyenne & Basse. Led acte en date du 15 Juin 1699
 Attenu par M. Marion no. de Rodéz. Costationné & L'aperté
 par M. dehour aussy no. 410. 19

Chap.^{re} Sept.
 Liasse Sept.
 Des Dismes

his Donation faite par pons Bernard, et
 Raymond pons freres a mafredé abbe' de Bounecombe
 & aux religieux dudit monastere de la moitié de la
 dime de Carnelag et de la Saine sur la paroisse
 d'his et de Simons, en date de l'an 1168. 11
 2^e jour du mois d'Avril et 11^e

*hugues
 Evêque
 et ulmo ulmo
 archidiaque
 rooc.
 Limousin* Accord entre les Religieux de Bounecombe et
 ulmo ulmo archidiaque de Rodez, et hugues evêque de Rodez
 sur les differents qui se sont ensemble a raison de la
 dime de la paroisse de Simons, par lequel il fut
 convenu que l'abbé et Religieux de Bounecombe, auront
 la moitié de ladite dime, et que tous les biens qui
 s'osèdent dans ladite paroisse, seront exemptés de

Toute dixme, bien entendu que seurs saine Terone
 tenue a la main dud monastere En date du 11^{me} 1194
 Cote N^o - - - - - 2.

*1122
Calmels
Laverquie*
Donation faite par W. Comte de Roders
 aux Religieux de Bonneville de Laquatrieme partie des
 dixmes, des masages del varhet, Calmels, Laverquie
 Lependarie' des Ganele et de druelle, en date de l'an
 1208. N^o - - - - - 3.

Soxri
Donation faite par Branguin P. houl
 Cure de Soxri de L'approbation de Pierre, Evque de Roders
 En faveur des Religieux de Bonneville, des dixmes de La
 barroise de Soxri, en date de l'an 1215 N^o - - - - - 4

ouzoze
Echange entre Les Religieux de Bonneville, et Le
 Priou de J. amans, par lequel Ce dernier baille aux d
 Religieux Les deux parts de La dixme de masage de
 ouzoze, et Les d Religieux bailleent au priou de J
 amans en Contre Echange, Lependarie' de Couprai,
 En date de l'an 1216 N^o - - - - - 5

Marbouville
Donation faite par vezien abbe' de Conques?

~~Baron de Salpa, le baron d'Amblard abbé~~
de Bomecombe, de la dixme qu'il avoit sur une vigne
appellee de carbounelle, en date de l'an 1217 No. 6.

frere
Chet. du
Temple
Espalion

Transaction entre l'abbé de Bomecombe, le
frere, Chet. du Temple d'Espalion, et de Limouze, par
laquelle il fut convenu, que le masage de trescays
Et del At, Lependarie, de palarengue, Grang d'hir
La montaigne de moyrasie, appartiendront au d'Espalion
ainsy que deux jardins pres l'eglise d'hir, ainsy que deux
Cazals au d'Espalion, et au Chet. du Temple toute
La terre a prendre du chemin de peyrato saguetaire,
jusques au masage de trescays, tendant a Limouze
En date de l'an 1224 No. 7

AUTRE titre écrit en parchemin, sans date ou
juge cependant qui est du treizieme siecle, duquel
il resulte que la dixme de trescays, de la Coste,
de Segarayrel, poujourniq, jourzai, jourzaquit, Calme,
Calzou, Noumeguet, merquiel, sousquiel, Maguel,
Carbouniyres, Galenarie et Lependarie de penadouque

frere
Bals

de
foru
sup
de la
mitu
Lui

appartiendra, Les deux parts, a eux, La sixieme partie
 de La moitie de Lad' Disme de bellue, del rat, madines,
 del Caupé, Sojournenq, marset, Sapendane, patiarenque, La
 moitie Chaun, et que Guj de panat a La troisieme
 partie de Lad' disme Cotte 91° 8.

Prévost
 de
 Balzac

Transaction entre L'abbé de Bonnecombe
 Et Guilhaume de Las Dougues prieur de Balzac, par
 laquelle il est convenu, que Le prieur de Balzac, a La
 moitie de La disme, sur une piece de terre appelee La
 Riviere del pradel, L'autre moitie appartenant a Lad'
 abbaye, et que Celle Cy a L'entiere disme sur les vignes
 du terroir de Dalmenque, de La Cardalengue et L'arand
 En date de Lan 1249 91° 9.

Prévost
 de
 Balzac
 de
 la
 maison
 militaire
 du
 temple
 d'art

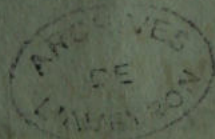
Transaction passé entre Religieux homme
 Armas de porcelet presenteur de La maison militaire
 du temple d'art, et Le Sindi de Bonnecombe d'autre
 Temple d'art, par laquelle il fut convenu.
 1° que Led'abbé, et Couvent de Bonnecombe auront La
 quatrieme partie de La disme de terres qui s'immu-

En leurs mains, le surplus appartiendra au Sieur de
 ainsi que le Carnilage, et ce a prendre, depuis la fontaine
 de St. martin, jusques au chemin de roudet a l'hopital, de
 Saleque, et de la au ruisseau de la Calpade, lequel
 prend son origine a lad fontaine. Led acte approuvé
 par l'entiere Communauté des religieux de Bonnecomb, et
 par m^r. aremas Templier led acte en date de l'an 1299
 110 ----- 10.

Cure
 Dampier

Transaction. Entre l'abbé et Religieux de Bonnecomb
 d'une part, et m^r. Guilhaume La Chapelarie Recteur Dampier
 d'autre part. a raison de la dixme des terres, que led
 monastere a acquises dans lad parroisse Dampier, par
 laquelle il est convenu, que led abbé et Couvent, ne
 devra aucune dixme au Recteur Dampier, a raison
 des possessions qu'il avoit dans lad parroisse, a prendre
 de Laseron, ou chemin de Roudet, a la Croix de la
 rigues, et a celles des Cornes, que led abbé et Couvent
 n'aura que le quart, de la dixme des bleds du terroir
 L'aparsan, qui confronte, avec le chemin de la
 Grange, et le quart du terroir de Lavoyne,

Emerquiel a raison seulement des terres app. au
 monastere Le Date en Date de l'an 1512; approuve
 par Les vicaires Generaux du diocese de Aodiz. No. 11



Chapitre 8.^e Des Terriers

Un Registre écrit en parchemin, contenant Les Reconnoissances d'his, Attenues par m^r. Guibbert usé de Sauvatare en l'année 1419.

Autre Registre écrit en parchemin, couvert de marame. sup. blanche, contenant Les Reconnoissances de lad terre d'his, Attenues par m^r. Vitalis. usé de Noder en l'année 1500, au commencement dud Terrio Et un verbaül dressé par m^r. Gimeste Commissaire, d'autorité du parlement a l'effet de l'exécution d'un arret, qui condamne Les habitants d'his, et de magrim au payement des quartz, et quintz, et gerbes,

Autres Registre contenant Les Reconnoissances de lad terre Attenue par m^r. pomarede usé de Noder En.

des Terriers

Trois Pages contenant plusieurs Reconnoissances
de la terre d'her en faveur de M^r La Bourlie' abbé
de Bonneville en date de l'an 1627.

inventaire Raisonné

des TITRES et PAPIERS

De l'abbaye Royale Notre dame de
Bonnecombe Ordre de Cîteaux



Par m^r Jean antoine

Serres. No^r Royal & feodiste
de Carmeaux. En Albigeois

TOM. II

M D C C L X X V I I